

2€

espace de libertés



espace de

libertés

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE | MARS 2012 | N°406

PRISONS: de l'ombre à la lumière

Prostitution : toutes et tous...

Culture : légitime dépense

Éditrice responsable: Eliane Deproost - CP 236 Campus de la Plaine ULB - Av. Arnaud Fraiteur 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt: Bruxelles X - P 204036 - Mensuel, ne paraît pas en août.



ÉDITORIAL

3 **Vigilance...** — Pierre Galand

DOSSIER

De l'ombre à la lumière

5 **L'enfermement, au centre des enjeux de la laïcité** —

Henri Caers

6 **Vers la peine économique ?** — Frédéric Vandecastree

8 **Justice est faite !** — Réginald de Béco

10 **Une faveur à 62 cents de l'heure** — Florence Dufaux

11 **Des mineurs « solidement lourdés »** — Un entretien avec

Bernard De Vos

12 **« Enfermer moins de gens ! »** — Un entretien avec

Dan Kaminski

14 **Quelle liberté après la détention ?** — Juliette Béghin

16 **À l'ombre du pilori** — Un entretien avec Christian Panier

18 **L'insoutenable banalisation de l'enfermement** —

Benoît Van der Meersch

19 **BREVES**

MONDE

20 **Maastricht : 20 ans et le souffle court** — Pascal Martin

22 **L'éternel retour de Vladimir Poutine** — Pascal Martin

SOCIÉTÉ

24 **Prostitution : nous sommes toutes et tous...** —

Catherine François

ÉPOQUE

26 **Le scandaleux libre marché des implants** —

Frédéric Soumois

28 **Les excès du désir** — Arnaud Pirlot

POLITIQUE

29 **Le modèle allemand se nourrit de déflation salariale** —

Frédéric Soumois

PASSEUR DE LIVRES

30 **Changer le diagnostic de la crise ?** — Jean Cornil

CULTURE

32 **La culture, en légitime dépense** — Un entretien avec

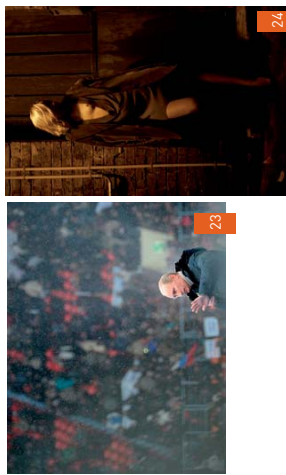
Jean-Jacques Allagot

34 **La vraie histoire de Sainte Fatima de Molem** —

Un entretien avec Ben Hamidou



17



24



29

Éditeur responsable : Étienne Deproost

Rédaction, administration et publicité

Rédacteur en chef : Yves Kengen - Secrétaire de rédaction : Amélie Dogot

Production, administration et publicité : Fabienne Sengonne

Fondateur : Jean Schouters

ISSN 0775-2768

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage

du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action

Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données

personnelles et les faire rectifier.

En couverture : © Belga/AFIP/Kurt Despieler.

espace de
Libertés
MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

est édité par le Centre d'Action Laïque,
asbl et des Régionales et Provinciales
Wallon, du Brabant, du Flandre, de Liège,
Luxembourg, Namur et Picardie.



Vigilance...

Pierre Galand

Président du Centre d'Action Laïque

Impuissants ou dégoutés, beaucoup baissent les bras. Ils laissent alors le champ libre, comme en Hongrie, à l'avènement «démocratique» d'un nouveau pouvoir d'extrême droite¹. Ce n'est pas du national-socialisme mais du national ultra-libéralisme.

Sommes-nous à l'abri d'un tel risque, ailleurs, en Europe et chez nous ?

« *L'homme du Chili*, disait Allende, *doit pouvoir vivre le contenu de ces paroles si pleines de sens qui constituent le triple socle de la maçonnerie : liberté, égalité, fraternité. Nous avons soutenu qu'il ne peut y avoir d'égalité lorsque des gens possèdent tout tandis que beaucoup n'ont rien. Nous pensons que la fraternité ne peut pas exister lorsque l'exploitation de l'homme par l'homme est la caractéristique d'un régime, d'un système. Et la liberté abstraite doit céder le pas à la liberté concrète, c'est pour tout cela que nous avons lutté. Admirable programme politique. La fraternité n'est pas la compassion, encore moins la charité. L'égalité ne tolère pas de discrimination. Et la liberté n'est pas le laisser-faire accordé aux plus forts, elle est une conquête continue de l'ultime limite de nos possibles dont tout un chacun doit pouvoir bénéficier* »².

L'homme qui a signé ces lignes en 2003 est aujourd'hui Premier ministre de notre pays et je serais fier si dans les moments difficiles que connaissent tant de nos concitoyens, il parvenait à promouvoir une politique reposant sur le triple socle dont parlait Salvador Allende.

Le Comité de vigilance démocratique et le Manifeste auquel nous vous invitons à adhérer, comme association ou comme individu, ont pour ambition de défendre une société solidaire dans laquelle les grands acquis, légués par nos pères, seront maintenus³.

À nous de proclamer, comme le chantait Jean Ferrat en 1980 dans *Le bilan* – alors déçu du communisme totalitaire –, « *c'est un autre avenir qu'il faut qu'on réinvente. Sans idole ou modèle, pas à pas, humblement. Sans vérité tracée, sans lendemains qui chantent. Un bonheur inventé définitivement. Un avenir naissant d'un peu moins de souffrance. Avec nos yeux ouverts et grands sur le réel. Un avenir conduit par notre vigilance envers tous les pouvoirs de la terre et du ciel. Au nom de l'idéal qui nous faisait combattre et qui nous pousse encore à nous battre aujourd'hui* ».

Un avenir qui, cette fois, doit s'émanciper du totalitarisme financier et de l'implacable mécanique de mise sous tutelle des États débiteurs privés de souveraineté.

Il s'agit, d'urgence, de délégitimer les règles iniques imposées par le club des maîtres de la finance, sans quoi ils poursuivront leur œuvre de dépossession et d'appropriation des moyens encore disponibles pour la solidarité⁴.

Ce sont les mêmes qui exercent – via les institutions financières, les banques et les médias qu'ils contrôlent –, une pression aliénante sur l'individu et les ménages débiteurs, les privant d'opérer librement leurs choix pour des modes de vie propre à garantir leur bien-être. À nous d'organiser la résistance ! ■



© AP

Allende : un modèle de démocratie tué dans l'œuf, un certain 11 septembre.

1 Gáspár Miklós Tamas, « Hongrie, laboratoire d'une nouvelle droite », dans *Le Monde diplomatique*, février 2012.

2 Juan Gonzalo Rocha, *Allende franc-maçon*, Bruxelles/Paris, PACTE, Pire Éditions du Fain, 2003, préface d'Élio Di Rupo.

3 Manifeste du Comité de vigilance démocratique : www.laictie.be/médias_et_evenements/manifeste.

4 Les pays du tiers-monde en ont fait l'expérience amère dans les années 90, eux qui ont remboursé 110 fois les sommes qu'ils avaient été encouragés à emprunter durant les années 70. Voir Damien Millet et Eric Trousant (dir.), *La dette ou la vie*, Bruxelles, CADIM/Aden, 2011, 384 p.

DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE



Pour beaucoup de bons citoyens, il importe peu de se pencher sur le sort des populations habitant les prisons et autres lieux d'enfermement. «*Ils l'ont bien mérité*», disent-ils, et certains sont «*trop gâtés*» dans des «*prisons 4 étoiles*». C'est oublier un peu vite, par exemple, le nombre de personnes qui sont en détention préventive – et donc, présumées innocentes. C'est négliger de réfléchir à l'utilité, pour la société, d'enfermer les délinquants comme si cela résolvait les problèmes de criminalité. C'est ignorer, ensuite, l'état lamentable et indigne de nos établissements pénitentiaires pourtant très coûteux. C'est entretenir, enfin, l'idée de vengeance par la loi du Talion, qui veut que celui qui a donné la souffrance doive souffrir à son tour.

Ces éléments d'appréciation sont à considérer à l'aune des valeurs laïques que sont la liberté, le respect, la justice, l'autonomie, l'émancipation et la dignité humaine. Les réflexions de ce dossier tentent de mettre les différents aspects de la réalité carcérale en perspective de ces valeurs. Afin que chacun puisse, par cet éclairage, se forger sa propre opinion.

Yves Kengen
Rédacteur en chef

N.B. Pour plus d'informations sur les questions d'enfermement, n'hésitez pas à demander notre «*Outil de réflexion*», *L'enfermement : un choix de société en question*. Infos : editions@laicite.net.

- L'enfermement, au centre des enjeux de la laïcité
- Vers la peine économique ?
- Justice est faite !
- Une faveur à 62 cents de l'heure
- Des mineurs «*lourdement tourdés*»
- «*Enfermer moins de gens !*»
- Quelle liberté après la détention ?
- À l'ombre du pilori
- L'insoutenable banalisation de l'enfermement

L'enfermement, au centre des enjeux de la laïcité

Henri Caers

Conseiller moral en prison

L'assistance morale laïque s'impose comme une composante majeure de la vie carcérale. Car à l'inverse des intervenants mus par une foi religieuse, le conseiller laïque vient sans discours tout fait, sans message univoque, sans que se profile une référence transcendante.

Un détenu peut parfaitement être croyant et pratiquer et avoir des entretiens réguliers, enrichissants avec un conseiller moral, qui précisément ne va pas lui «*faire la morale*» ou lui inculquer des règles, mais chercher avec lui à comprendre, à aller plus loin dans l'humain. Cureusement, on rencontre en prison davantage de croyants que d'athées. Le conseiller moral laïque se situe toujours dans le refus des idées préconçues (racisme, sexisme, fausses valeurs comme les prétendus «*codes d'honneur*»), dans le rejet des arguments d'autorité et des idéologies fermées ; ce qui n'est pas toujours accepté facilement, mais l'idée n'est pas de chercher le consensus à tout prix. Lorsqu'il organise des activités collectives, c'est dans but de susciter le débat et non pas d'inciter à assister passivement à une célébration ou un prêche.

Hors système

Il est important de pouvoir circuler librement dans la prison – sauf restrictions de sécurité – et s'entretenir en toute confidentialité avec n'importe quel détenu qui le demande ; soit dans sa cellule, soit dans un bureau, soit même (mais plus difficilement) au cachot. S'engage alors une relation dans la durée, généralement faite d'abord d'un long exposé de son parcours par le détenu : son enfance, sa jeunesse, sa famille, son cadre de vie, ses activités, etc., puis sa confrontation avec la justice, la prison et toutes les questions que cela entraîne. Après cette phase initiale peut s'engager un véritable échange de points de vue.

Dans un univers aussi contraignant que la prison, ces entretiens visent à offrir à des hommes et des femmes relativement isolés et soumis à un encadrement très strict, un contact avec

quelqu'un «*hors système*», qui n'intervient ni comme assistant social, ni comme criminologue, ni comme psychologue, ni comme acteur des autorités carcérales ; mais plus simplement comme un homme ou une femme disponible qui vient pour écouter et engager un dialogue, sans volonté d'encadrer, encore moins de juger ni, bien sûr, d'abdicuer de ses valeurs. Le détenu comprend alors, ne serait-ce qu'inconsciemment, qu'il peut sortir de la trilogie fatale police/justice/prison et de la stigmatisation qu'il a éprouvée dès son premier contact avec les enquêteurs, souvent déjà subie auparavant dans la société, d'autant qu'il a rarement l'habitude de dialoguer avec quelqu'un d'extérieur à son milieu.

Bienvenu en prison

L'enjeu consiste à installer une relation de confiance, permettant d'évoquer avec le détenu sa position vis-à-vis des actes commis, sa personnalité, son comportement, ses capacités. Il s'agit également de l'aider à comprendre que construire l'avenir implique de savoir construire et de savoir se projeter dans le futur, aussi sombre puisse-t-il paraître (notamment quand on pense à l'extrême difficulté de trouver un travail avec un certificat de bonnes vie et mœurs «*chargé*»). Le conseiller tentera de convaincre le détenu de ne pas rester passif, fataliste ou négativiste, de comprendre que la vie en société, dans la famille, les relations professionnelles, entraîne des contraintes, que rien n'est donné dans la vie, bref de mettre, d'une certaine manière, les yeux en face des trous. Cela n'empêche pas bien sûr d'avoir des conversations à bâtons rompus sur toutes sortes de sujets, y compris intimes, ou de faire de l'humour, de rire ensemble : spontanéité et disponibilité sont au cœur de la démarche.

Sans doute y a-t-il, dans le travail du conseiller moral laïque, une certaine frustration lorsqu'on sait combien la prison telle qu'elle fonctionne chez nous désresponsabilise la personne et s'avère contre-productive sur le plan social et éthique dans un système figé. On voit trop de détenus qui n'ont pas leur place en prison, ne sont pas sérieusement pris en charge. Mais la plupart des conseillers laïques s'accordent à se sentir bienvenus auprès des détenus, auxquels ils apportent un contact humain désintéressé très apprécié. S'ils parviennent, de surcroît, à semer la graine de la réflexion et de l'esprit critique, ils sont récompensés de leurs efforts par un résultat positif. Enfin, la vision laïque de l'assistance morale implique aussi qu'il faille témoigner à l'extérieur, chacune ou chacun selon ses moyens, des effets pervers d'une politique carcérale insuffisamment réfléchie, peu innovatrice, dont il ou elle constate en permanence les failles, sans parler des interrogations sur le fonctionnement de la justice et la pertinence de la politique pénale. ■

Vers la peine économique ?

Frédéric Vandecastree

Journaliste

Parce qu'il exclut le plus souvent au lieu de réinsérer, le passage par la case prison est-il réellement pertinent ? La notion de peine est-elle à la peine dans un système carcéral à la traîne ?

«*Nonante pour cent des détenus ne sont pas à leur place*!», s'insurge Gérard De Coninck, criminologue et ancien directeur de prison à Lintin, et surtout auteur d'un véritable réquisitoire contre le système carcéral belge. «*La prison ne sert souvent à rien. Elle met juste à l'écart des gens dont on ne veut plus. En fait, un jour de traitement dans un hôpital psychiatrique coûte 126 euros, l'occupation d'une cellule quatre fois moins. On met donc souvent des gens en prison simplement parce que c'est plus économique que de les soigner*», nous précise-t-il.

Il importerait donc de repenser le concept même de «peine». «*De fait, on a complètement perdu de vue le côté*

éducatif de la peine. La loi prévoit en fait qu'un détenu doit pouvoir élaborer son propre plan de détention avec l'aide de gens qualifiés. Pour définir les aspects de la réparation ou ses éventuels transferts, histoire de pouvoir mieux préparer sa sortie. Mais cette disposition n'est quasiment jamais respectée ».

«*Quant à moi, je considérerais même l'emprisonnement comme un événement de l'histoire, mais dont l'application est devenue obsolète*», renchérit Christian Panier, magistrat aujourd'hui retraité. «*L'équation simpliste selon laquelle "répression = enfermement" semble de moins en moins pertinente*. » Un constat sans appel, qu'il convient toutefois



La prison de Verviers : l'aspect des établissements pénitentiaires se veut-il préventif ?

Belga/Aff/Michel Krakowski



Tous au ballon !

©RIA Novosti/Igor Samoilov

Ces possibilités de se délivrer de l'enfermement classique sont schématiquement au nombre de trois. Jusqu'aux plus classiques peines de travail et bracelet électronique s'ajoute une troisième option moins connue : le porte-feuille !

«*Aux yeux des gens, la peine de prison se justifie parce qu'il faut aller au trou*», quand on a commis un délit », reprend Gérard De Coninck. «*Mais elle n'est pas ressentie comme une punition par tous les détenus. Durant ma carrière, plusieurs prisonniers m'ont dit qu'ils se plaisaient bien en cellule. Pour eux, je pense donc que la peine serait davantage vécue comme sanction si elle touchait là où ça fait vraiment mal : le financier. Avec des amendes ou des saisies quand ces gens sont solvables. Ce type de sanction aurait l'avantage de punir vraiment sans trop ruiner les chances de réinsertion pour autant. Bref, l'inverse de ce qu'on se passe aujourd'hui. On les enferme puis les relâche dans la nature sans aucun suivi. J'ai vu des détenus quitter la prison sans perspectives, à qui on devait donner cinq euros pour prendre le bus... » Et qui ne font d'ailleurs parfois qu'un aller-retour. Puisque la peine, quand elle n'est pas encadrée, développe souvent une véritable haine envers la société dans le chef du détenu, pris dans un cercle très vicieux visiblement pas près d'être brisé. ■*

de modérer selon Philippe Mary, professeur et chercheur en Sciences criminelles à l'ULB. «*Il faut envisager les choses selon deux points de vue distincts. Dans une perspective purement normative, je suis d'accord pour dire que l'enfermement est anachronique. Par contre, sociologiquement, la peine de prison demeure la conception la plus paragée par une majeure partie du public et des politiques* ».

Et les esprits étaient même plus ouverts à une modification du concept de peine voici quinze ans. Mais une certaine affaire Dutroux est passée par là. Si la condamnation de ce criminel n'est remise en cause par personne, l'émotion qu'elle a suscitée parmi l'opinion publique a remis aux calendes grecques le véritable débat sur l'efficacité des peines de prison en général. «*Voici une quinzaine d'années, Stéphan De Clerck, ministre de la Justice, avait produit une note s'opposant rigoureusement à toute extension des prisons, proposant même des alternatives. Puis, en 2008, changement de cap ! Avec un texte qui prône exactement l'inverse. Et pour argument unique la logique économique. Puisqu'il y expliquait qu'une création de prison créerait aussi des emplois directs et indirects dans les environs. Plus question ni d'alternatives ni de réinsertion* », continue Philippe Mary.

«*Le problème demeure toujours le même : on ne fait pas de voix en proposant des alternatives à la prison. Raison pour laquelle le monde politique est si frileux vis-à-vis de toute modification du système des peines* », reprend Panier.

Pour autant, les défenseurs d'un changement sont aussi conscients que la condamnation à la peine de prison demeure la seule solution dans certains cas extrêmes. Pas question pour eux de faire de l'angélisme et de prôner la journée « portes ouvertes » à tout prix. «*Il va de soi que quand j'avais à juger un tueur qui s'était acharné sur un enfant, je ne voyais pas d'autre solution que la prison. Dans le même ordre d'idées, si Hitler avait pu être jugé, on ne pouvait pas imaginer une autre solution que la prison à vie. Mais il faut continuer à penser l'enfermement comme une exception. En favorisant les alternatives*. »



Des bracelets qu'on trouve rarement en bijouterie...

© AFP/Frank Perry

Justice est faite !

Réginald de Béco

Avocat et président de la commission « Prisons » de la Ligue des droits de l'homme

Mais au fond, l'emprisonnement des coupables répond-il au besoin de réparation des victimes ?

Nous ne sommes plus à l'ère de la loi du Talion. Celle-ci date de 1730 av. J.-C. et se trouvait dans le code d'Hamourabi, roi de Babylone. « Œil pour œil dent pour dent » signifiait qu'on pouvait infliger à une personne une souffrance égale à celle qu'elle nous avait fait endurer : la vengeance devait être égale au préjudice subi et la peine identique au crime commis. Ainsi, lorsqu'un architecte avait construit une maison et que celle-ci s'était effondrée sur ses occupants : si elle avait causé la mort du propriétaire, c'était l'architecte qui était puni de mort ; si c'était le fils du propriétaire, le fils de l'architecte devait être exécuté ; si c'était un esclave du propriétaire qui était tué, l'architecte devait lui fournir un nouvel esclave. Cette loi était déjà un immense progrès au regard des vengeances sans limites qui prévalaient auparavant.

Victimes silencieuses

Notre système judiciaire prévoit deux débats dans le procès pénal : le débat pénal et le débat civil. Ce dernier n'intervient que si l'accusé est déclaré coupable et ne concerne que l'indemnisation de la victime qui s'est constituée partie civile. Il revient à l'avocat

de la victime, comme au procureur, de prouver la culpabilité de l'accusé. Mais il ne peut en aucun cas intervenir sur la question de la peine à infliger. C'est flagrant lors des débats devant la cour d'assises. Dans le premier débat sur la culpabilité, l'avocat de la partie civile tentera de le démontrer dans sa plaidoirie et sera suivi par le réquisitoire de l'avocat général représentant le ministère public, tandis que la défense de l'accusé plaidera l'innocence de son client en réclamant son acquittement ou, s'il est en

avec, expliquera les circonstances du crime et plaidera éventuellement les causes de justification ou d'excuse. Ce n'est qu'après un éventuel verdict de culpabilité, rendu par le jury, que s'instaura le débat sur la peine, dans lequel l'avocat de la victime n'aura pas la parole. La peine prononcée, un troisième et dernier débat, en dehors de la présence des jurés et porté uniquement devant les magistrats professionnels, abordera alors la question des intérêts civils, c'est-à-dire de l'indemnisation des préju-

dice matériels et moraux de la victime. C'est dire que notre procédure pénale n'autorise pas la victime à intervenir sur la question de la peine à infliger au condamné. Dans le cadre de la détention préventive, la victime n'est pas informée de la délivrance d'un mandat d'arrêt ou de la décision d'une libération provisoire. De même, au niveau de l'exécution des peines, si la victime, partie civile au procès pénal, est invitée à s'exprimer devant le tribunal de l'application de peines, lors du débat sur la libération conditionnelle demandée par le condamné en détention, c'est uniquement pour signaler les conditions qu'elle souhaite voir imposer au libéré conditionnel, conditions pourtant essentiellement sur le lieu de sa résidence, les communes à ne pas fréquenter, pour éviter tout risque de rencontre, et l'interdiction de tout contact. C'est donc à tort et en violation de la loi que certaines victimes et leurs avocats veulent intervenir sur l'opportunité d'accorder ou non une libération anticipée du condamné. La victime n'a donc pas à s'exprimer sur la délivrance d'un mandat d'arrêt, sur la libération provisoire d'un inculpé ou sur la peine infligée au condamné, ni sur la nature de celle-ci ou sur sa durée.

Peines quatre étoiles

Et pourtant ! On entend de plus en plus souvent l'opinion publique, dans certains médias, revendiquer le droit des victimes de réclamer une peine à la mesure de leur souffrance. La loi du Talion revient sur le devant de la scène, notamment dans les débats politiques ou les programmes de quelques partis populistes. Si le condamné a fait souffrir, qu'il souffre lui-même. Seule sa souffrance pourra apaiser celle de sa victime. En témoignage, avec une cruauté sans pareil, la mise en scène de l'exécution des condamnés à mort, où les victimes sont invitées à assister au spectacle d'une mise à mort légale, théâtralisée comme un rituel barbare. Chez nous, les conditions exécrables et inhumaines de détention des condamnés, dans des prisons surpeuplées, non seulement n'intéressent personne, mais sont considérées par beaucoup comme encore bien trop confortables. L'ancien garde des Sceaux et avocat pénaliste Robert Badinter, qui a fait voter le 17 septembre 1981 l'abolition de la peine de mort, déclarait, le 23 mars 2000, devant la commission d'enquête parle-

mentaire de l'Assemblée nationale française sur la situation pénitentiaire en France :

« Dans la société française – et en général dans toutes les sociétés marquées par une empreinte profonde du catholicisme – prévaut l'idée que la prison est un lieu fait pour souffrir. [...] Le crime, le délit grave, le délit tout court engendrent une réaction sociale, laquelle pour s'apaiser appelle une sorte de compensation sous la forme d'une souffrance de celui que l'on identifie comme l'auteur du trouble apporté à la collectivité. Une liaison s'est opérée entre prison et souffrance, car la prison est une peine et que la peine signifie douleur. Quand j'entends de grandes autorités déclarer que la prison n'est que la privation de liberté, je souris toujours intérieurement : d'une façon non dite mais ressentie, il en va différemment. La prison est un lieu de peine, ce n'est pas qu'un lieu de privation de liberté. Je rappelle ces réactions qui surgissent lors de grands progrès carcéraux : "Il n'y en a que pour eux", le quatre étoiles, la télévision et le reste ! La pédagogie a un rôle important mais elle est difficile à faire entendre. »

Juge et partie

La prison est un lieu de souffrance qui a notamment pour raison d'être d'offrir une compensation à celle des victimes. Telle est la triste réalité d'aujourd'hui. Les peines prononcées par les cours et tribunaux sont supposées devoir soulager les victimes et leur offrir une réparation symbolique, à côté de la réparation matérielle que constitue l'indemnisation pécuniaire de leurs dommages.

Il s'agit bien là, quoi qu'on en dise, d'une sorte de vengeance et d'un retour déguisé de la Loi du Talion. Même Ban public, association française, qui a pour but de favoriser la communication sur les problématiques de l'incarcération et de la détention et d'aider à la réinsertion des personnes détenues, écrit sur son site : « La prise en compte de la douleur des victimes ou des familles des victimes doit être prioritaire dans la réflexion sur la sanction et dans les décisions des magistrats »¹.

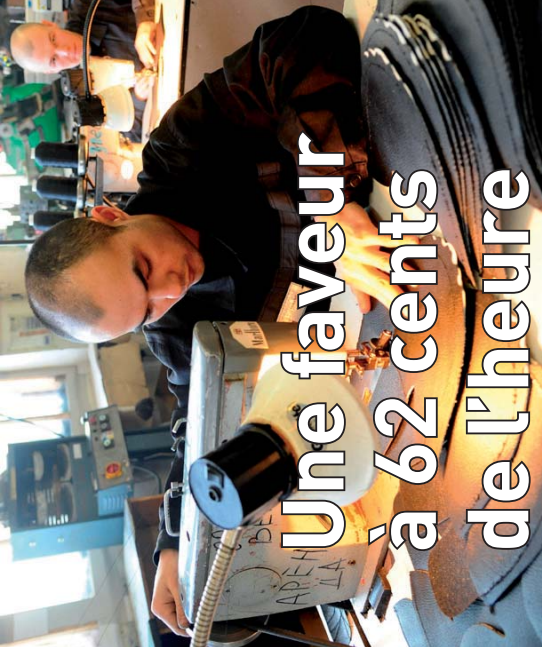
Pourtant, les avocats, qui ont régulièrement défendu des victimes devant les cours et tribunaux, savent à quel point une peine, quelle qu'elle soit, ne satisfait jamais les parties civiles. Serrait-elle même la plus lourde, elle sera toujours trop légère au regard de leur souffrance. Seuls, la reconnaissance de leur statut de victime et de l'absence de toute responsabilité dans ce qu'elles ont subi, les aveux, les regrets sincères et une demande de pardon de l'accusé, ainsi que sa volonté de réparer d'une manière ou d'une autre le mal qu'il a fait, peuvent les soulager éventuellement. Ne demandons pas aux victimes de participer à l'œuvre de justice ! La mission de juger ne peut être remplie que par ceux dont c'est la fonction, qui ont le recul nécessaire, les compétences requises, l'expérience voulue et l'objectivité indispensable. Une maxime célèbre et judicieuse du droit romain édictait déjà : « *Aliquis non debet esse iudex in propria causa, quia non potest esse iudex et pars : persona ne doit être juge de sa propre cause, parce qu'on ne peut être juge et partie.* » ■

¹ <http://prison.eu.org>.



Prison, quelle est ta victoire ? (Monument aux prisonniers du bagne de Cayenne).

Only France/Antoine Lorgnier



Détenus russes au travail en atelier : un rapport qualité-prix sans concurrence.

Une faveur à 62 cents de l'heure

Florence Dufaux

Criminologue et membre de la section belge de l'Observatoire international des prisons

Le « mythe de la prison moderne » né du siècle des Lumières, se base sur le concept d'une sanction utile, passant entre autres par le labeur (le travail forcé précédant historiquement l'avènement de la prison moderne). Qu'en est-il dans les faits, 200 ans plus tard ?

L'adoption d'une loi relative au statut des détenus en 2005¹ fut marquée par la volonté de leur accorder les mêmes droits qu'aux autres citoyens, à l'exception de la privation de liberté. La proposition de loi promouvait ainsi l'accès à la « sécurité sociale »², amendé et refusé par le gouvernement.

Il existe trois types de forme de travail en détention³ : le travail domestique (distribution des repas, cuisine pour les détenus et le personnel, nettoyage, accueil des nouveaux entrants, etc.) ; le travail pour le compte de la Régie pénitentiaire (menuiserie, forge, couture, etc.) et celui pour le compte d'entrepreneurs privés (rembourrage de coussins et de sièges, assemblage de fils et éléments électriques, empaquetage de lots de serviettes de bain, plage de cartes routières, pose des petits drapeaux sur des cure-dents, trempage de bâtons dans divers parfums d'encens, etc.).

Le travail domestique permettra avant tout le bon fonctionnement de la prison ; tout le monde sera plus ou moins nourri, l'ensemble de la geôle demeurera à peu près propre. Le travail de menuiserie servira à confectionner le mobilier des cellules, les travailleurs des forges construiront les barreaux appliqués aux fenêtres et grilles alors qu'aux ateliers de couture, on s'affaira à confectionner les tenues pénitentiaires. Tout un pan du quotidien carcéral repose donc sur le travail des reclus.

En prison, il n'y pas de chiffrage centralisé quant au taux de chômage, qui oscille entre 50 et 90% selon les prisons et modes de calcul. Les travailleurs n'ont ni contrat de travail ni droits sociaux⁴. Ils peuvent être licenciés du jour au lendemain. Ils ne bénéficient d'aucun salaire mais d'une gratification de l'ordre de 0,62 euro par heure. Les concessions travaillent à la pièce, et la Régie pénitentiaire prélève 40% de leur gagne-pain pour frais divers.

© Ria Novosti/Aleksandr Kondratyuk

Sortir de l'anonymat

Le travail disponible à l'intérieur du monde carcéral est peu attrayant, qualifiant, formateur ou encore rémunérateur. Il n'offre que peu de perspective d'apprentissage et d'évolution, alors que les besoins des détenus sont criants en ce domaine. Pourtant, beaucoup demandent à pouvoir exercer une fonction au sein de la prison, ce qui n'est pas un droit mais demeure une faveur. Le travail semble donc utile aux reclus. En effet, le labeur permet à toute personne enfermée de sortir de cellule – univers confiné et anxiogène – pour s'occuper, s'extirper de l'ennui. De plus, certains travailleurs, de par les tâches qu'ils occupent, peuvent agrandir leur espace de mobilité, sortir de leur anonymat, devenir « quelqu'un » aux yeux du personnel, acquérir un statut. Mais c'est surtout une manière de pouvoir alléger la détention d'un point de vue financier, malgré la gratification dérisoire.

Pour la Régie pénitentiaire, les détenus travailleurs représentent un avantage commercial important : c'est une main-d'œuvre bon marché, disponible sur place en quantité importante, son tarif est concurrentiel⁵. Bref, malléables et flexibles, utiles lors d'une grosse commande, les détenus représentent une masse de travailleurs attrayante dans le cadre du modèle de just in time et de flux tendus.

Le travail des détenus est donc avant tout utile à la prison : celle-ci ne pourrait pas fonctionner au quotidien sans le travail des reclus. Il apporte également de l'argent à la prison par le biais des investisseurs qui misent sur cette main-d'œuvre, au mépris de ses droits. Quant à savoir si le travail des détenus est utile à la société, il serait intéressant de renverser la question : la société est-elle utile au travail d'un détenu ? Elle ne lui accorde pas les droits économiques et sociaux afférents au travail, elle s'enrichit de son labeur, elle ne participe que rarement à sa formation, sa remise en question personnelle, sa reconstruction ou enfin sa révalorisation. À leur sortie, beaucoup de détenus auront été à la fois socialement et économiquement précarisés par leur détention, difficilement vécu la violence institutionnelle carcérale et sortront d'autant moins réconciliés avec eux-mêmes et la société, avec comme futur horizon professionnel le boulet d'un casier judiciaire.

Pour faire en sorte que le travail des détenus soit utile à la société, les quelques pistes évoquées ne semblent pas insurmontables : la plus ancrée et difficile à faire évoluer semble la mentalité selon laquelle tout délit mérite châtiment, qu'il soit corporel ou emprisonnement et si, dans ce cadre, travail il y a, qu'il demeure hors-la-loi. ■

Un entretien avec Bernard De Vos

Des mineurs « solidement lourdés »

Propos recueillis par Sylvie Lausberg et Sophie Rohonyi
Cellule « Étude et Stratégie » du CAL

« Selon l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer. Or l'on sait depuis longtemps que l'enfermement ne soigne pas, n'améliore pas le statut de ceux qui y sont soumis. Alors, imaginer que cela serait le cas pour des adolescents, c'est de la folie », déclare d'emblée Bernard De Vos¹.

Espace de Libertés : Vous venez de diligenter une enquête sur le régime disciplinaire de la section des dessais² du centre fermé de Saint-Hubert. Vous y affirmez qu'il y a quinze fois plus de sanctions dans cette section qu'à la prison de Forest qui concerne pourtant des majeurs. Pouvez-vous nous expliquer ce résultat ?

Bernard De Vos : Il est lié au fonctionnement même de la section « dessais » de Saint-Hubert. C'est certainement la seule prison au monde dans laquelle le nombre de gardiens est plus élevé que le nombre de personnes détenues. Avec une telle pression de l'équipe surveillante, un crachat par terre, un papier non ramassé, c'est tout de suite l'escalade. C'est un mouvement qui se voudrait éducatif, mais qui, selon moi, est contre-performant. Ne rien tolérer, ne rien accepter et donc sanctionner chaque petit écart conduit à un surveillant. Suivie d'un mouvement de grève. Et puis l'on doit arriver : une agression plus lourde d'un jeune vis-à-vis de son surveillant. Suivie d'un mouvement de grève. Et puis l'on reprend, avec une préoccupation sécuritaire de tous les instants.

Avec quelles conséquences ?

Le problème qui se pose à Saint-Hubert, c'est que le système lui-même est sanctionnant. Et donc quand les jeunes détenus sont libérés, il n'y a aucune possibilité de réinsertion pour eux. J'ai rencontré individuellement chacun des détenus dans cette prison et l'on se rend compte que les événements qui s'y vivent pendant leur période d'enfermement leur sont défavorables. Dès lors, à leur sortie, leur statut ne sera pas amélioré mais amoindri, diminué. Un exemple parmi tant d'autres : comme il n'y a pas d'activités, qu'il n'y a rien à faire, ils restent dans leurs cellules à regarder la télévision ou à jouer à la console. Parce que les angoisses sont plus difficiles à vivre la nuit que la journée, ils restent éveillés toutes les nuits. Il est aberrant d'inciter des gamins à ne pas dormir la nuit et à déconstruire physiquement et psychologiquement le rythme naturel de la vie. Car quand ils sortent, s'ils veulent s'insérer professionnellement ou reprendre une scolarité, ils devront réapprendre cette chronologie. Or là, on

leur apprend presque à ne pas vivre la journée, qui plus est dans une solitude énorme puisqu'il n'y a aucune possibilité pour eux de parler de leurs ressentis, de leurs émotions, de leurs difficultés à un acteur référent.

Il n'y a pas d'encadrement moral ?

Il n'y a que des gardiens, un peu de services aux détenus mais qui, dans l'esprit de beaucoup de jeunes, sont assimilés à l'institution et n'obtiennent donc pas leur confiance. La seule personne avec laquelle ils disent pouvoir parler, de façon un peu profonde et sensée, c'est le professeur de promotion sociale. C'est le seul qui soit encore, à leurs yeux, capable de les entendre. Mais c'est une échappatoire plus qu'autre chose. Il n'y a pas de prétention à vouloir apprendre quoi que ce soit. On sent bien qu'au niveau de leur scolarité, ils sont solidement lourdés. Et ce qu'on leur propose est trop léger pour leur permettre d'améliorer leur situation scolaire.

Dans l'hypothèse où la fermeture de ces centres restait un vœu pieux, sous quel statut le conseiller laïque qui y sera envoyé devra-t-il travailler : prison ou IPPJ ? Sachant que si on y envoie des délégués IPPJ, cela reviendrait à cautionner l'enfermement des jeunes...

Il n'y a pas encore de conseiller laïque à Saint-Hubert dans la section « dessais » alors qu'il y a bien un conseiller catholique et un conseiller musulman. J'ai dès lors demandé que ce manque soit comblé. S'il faut vraiment enfermer les jeunes, qu'on travaille d'emblée sur l'après. Je ne pense pas qu'on doive absolument se réaliser par le travail. Il y a certainement parmi les détenus, des gamins qui ont des compétences en musique, en art graphique, en graphie, en danse... Améliorons ces compétences pendant leur détention, avec des ateliers, pour en faire quelque chose après. C'est quand même tout ce que soient les gamins les plus endommagés, qui doivent être les plus aidés, que l'on soutient le moins. Vous imaginez, rester 6 mois tout seul dans une pièce, à jouer à la console. Quand ils sortent, ce sont des bombes ; des mecs qui ont une rancœur et une vision terrible de la société. On peut les comprendre... ■

1 Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2 Jeunes délinquants de plus de 16 ans dont le juge de la jeunesse s'est dessaisi au profit d'une juridiction d'adulte.

Un entretien avec Dan Kaminski

« Enfermer moins de gens ! »

Propos recueillis par Frédéric Vandecastelle
Journaliste

Censé soulager une partie des maux de la société, notre système pénitencier est lui-même à l'agonie. État des lieux et perspectives avec Dan Kaminski, juriste, criminologue et observateur attentif du monde carcéral.

Comme un boulet, la Belgique traîne derrière elle une politique des peines de plus en plus critiquée par les professionnels du secteur. Qui devient parfois même criminogène plutôt que réparatrice. Dan Kaminski officie au CRID&P (Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité, à l'UCL) et, à ce titre, pose un regard sans tabou, sans langue de bois, mais aussi avec quelques nuances, sur le système carcéral belge. « La peine de prison telle qu'on la conçoit aujourd'hui s'avère effectivement de plus en plus obsolète. Mais pour rester positif, j'ai pris l'habitude de dire à mes étudiants que 15% des gens qui sont en prison se trouvent au bon endroit. On va donc dire que c'est une manière plus positive de faire parler les chiffres. » Même s'il n'y a bien entendu pas de raisons de se réjouir. « Car les mentalités évoluent peu au sujet de cette peine d'enfermement toute-puissante ». Alors qu'il serait urgent de se pencher sérieusement sur des pistes de réformes concrètes, cohérentes et durables du système.

Espace de Libertés : Mais en fait, la critique de la prison semble remonter aux origines de la prison elle-même.

Dan Kaminski : Depuis que la prison est synonyme de peine, des philanthropes se sont penchés dessus pour tenter d'établir le meilleur système d'enfermement possible. Compte tenu d'objets qui varient avec le temps et les opinions des gens. On parle donc autant de punition que de réinsertion. Ce qui montre déjà qu'à la base, tout le monde n'est pas d'accord sur l'objectif poursuivi par la prison.

À quel niveau se situe le principal combat d'idées ?

Précisément sur les objectifs de la peine de prison. Il a toujours existé un conflit entre ceux qui la considéraient

comme un moyen d'enfermement et les autres qui y voient un système censé favoriser la réinsertion pour empêcher le détenu de nuire quand il sortira.

Bref, on a construit des prisons sans que personne sache vraiment à quoi elles devaient servir...

C'est un raccourci, mais c'est un peu ça quand même. En fait, la prison est victime d'un problème consubstantiel permanent, dans le sens où elle n'a jamais été ce que l'on disait d'elle. Par exemple, quand on parle de la réinsertion, pourquoi enfermer quelqu'un alors que, précisément, la réinsertion est un concept qui ne peut s'effectuer qu'au sein de la société ? Et si on la considère comme un outil de « reformatage cérébral » pour empêcher les gens de nuire encore, où sont ces outils de reformatage censés rendre la personne meilleure ?

Finalement, l'opinion la plus cohérente dans la durée au sujet de la prison est celle du discours « rétributionniste » tenu



La prison semi-ouverte de Marneffe : un modèle à suivre ?

par ceux qui estiment qu'il faut faire payer les fauteurs de trouble. Et même là, il faut apporter une nuance. Puisque pour le « rétributionniste », si l'on condamne quelqu'un à trente ans, c'est que c'est la juste peine. Donc, selon ce courant, rien ne justifie le fait que beaucoup de détenus soient libérés au tiers de leur séjour derrière les barreaux. Comme vous voyez, personne n'est réellement satisfait.

Quel est le courant de pensée majeur aujourd'hui au sujet de la peine d'enfermement ?

À mon avis, le courant « rétributionniste », basé sur le concept de l'antidangerosité. La prison reste la référence pour le public. Mais je crois surtout qu'il faut éduquer ce public. Car ce n'est pas à lui de fournir une impulsion de changement. Cette impulsion appartient aux mondes politique, académique et médiatique. Et il y a parfois eu de bonnes avancées, comme cette décision de 2002 érigeant la peine de travail en alternative prioritaire. Ce fut un signe d'intelligence. Mais la peine de travail comporte un problème en soi : elle s'effectue discrètement. Ce qui est logique car la personne punie a droit à un certain anonymat. Mais, d'un autre côté, il faudrait que cette peine devienne plus visible pour que les citoyens se rendent compte qu'elle existe et qu'elle est utilisée.

Mais quelques années plus tard, on est revenu au tout-prison...

Et ce fut très maladroite ! Pour endiguer la surpopulation, on crée plus de prisons ! Alors qu'il faudrait justement procéder à l'inverse, à savoir enfermer moins de gens. La détention préventive remplit à elle seule une bonne moitié des 12 000 places que représentent les prisons belges. Nos établissements sont donc remplis à moitié de gens non condamnés ! Mais soumis au même régime qu'un détenu « normal ».

Aujourd'hui, au-delà du statut du détenu, il importe surtout de voir si la prison est digne ou pas. Personnellement, je penche pour la négative. Les gens en sortent généralement cassés, révoltés, suicidaires... La prison peut certes faire du bien à certaines personnes mais elles sont rares. Mais il ne faut surtout pas utiliser cet argument pour y envoyer encore plus de gens. Un toxicomane ne se soignera jamais entre quatre murs. Certains magistrats feraient bien de le comprendre une fois pour toutes...

Ceux qui condamnent à la prison la connaissent donc si mal ?

Oui, généralement. Alors que les magistrats peuvent très facilement visiter des établissements grâce à leur statut, peu s'y rendent. En résumé, ils n'ont aucune représentation conséquentialiste de leur travail. Ils imaginent les conséquences morales de leurs décisions, mais pas les effets réels. Leur éthique se base sur le respect strict de la loi. Dans un sens, c'est évidemment normal. Sauf quand ils se cantonnent aveuglément et exclusivement à cette position. Certains essaient évidemment d'éviter la prison au condamné. Mais d'autres demeurent très sécuritaires.

Pour se conformer à l'opinion publique ?

Impossible à dire ! Car cette appellation d'« opinion publique » demeure très floue. Qu'a-t-on à disposition comme moyens pour mesurer ce que pense l'opinion publique ? Le courrier des lecteurs des magazines ? Ou les forums sur internet ? Tous deux bourrés d'énergie négative. Et puis, même si on entend mener un sondage en bonne et due forme, encore faut-il voir comment on interroge cette fameuse « opinion publique ». Par exemple, quand on leur demande simplement s'ils sont favorables à la peine de mort, 80% des Américains répondent par l'affirmative. Mais quand on leur soumet des cas concrets de crimes en leur demandant lesquels méritent la peine de mort, le pourcentage descend à 50. Cela montre bien que la nature des questions influence les réponses et que l'opinion publique n'est pas spontanée.

Est-ce parce que l'on « sonde » si mal cette opinion publique que des enfermements alternatifs demeurent si rares chez nous ?

Sans doute. Je crois d'ailleurs que le Belge n'est pas aussi sécuritaire qu'on le dit. Comme je le disais au début de l'entretien : si la peine de prison est inadaptée à beaucoup de gens, elle reste appropriée pour certains. Mais encore faut-il plancher sur les bons modes d'enfermement !

Quels sont-ils ?

La Suède s'y est essayée avec un certain succès. Au moyen de prisons pavillonnaires moins surveillées. Mais d'où l'on ne peut s'évader, ne serait-ce que parce qu'elles se trouvent loin de tout. Le but est de penser la peine en fonction de l'intérêt des détenus, qui doivent alors comprendre qu'il faut se laisser enfermer. C'est un modèle plus viable que le nôtre.

Existe-t-il des tentatives semblables chez nous ?

Je citerais la prison ferme de Marneffe. Où des détenus travaillent dans les jardins mais dont ils ne s'échappent pas. Cet établissement est en fait pensé comme un privilège : on s'y rend en fin de peine, quand on a pu témoigner d'une bonne conduite dans l'établissement précédent. Le détenu intègre alors que c'est son intérêt de ne pas s'évader, et donc vit mieux sa détention. Mais en fait, au risque de vous surprendre, je ne suis même pas spécialement demandeur de la généralisation de ce type d'établissements. Je veux bien les murs et les barbelés si la prison est vivable à l'intérieur. Avec un personnel qui aide les détenus, et qui ne les brime pas. Il faut bien comprendre que tant qu'il y a des murs ou une quelconque notion de restriction de liberté, il y a punition. Ça suffit, il n'en faut pas plus ! Parfois, on me dit que les détenus disposent d'internet et de jeux vidéo, qu'ils résident dans des cinq étoiles. Alors, je demande juste à mon interlocuteur s'il accepterait d'échanger sa place avec celle d'un prisonnier. Généralement, la discussion s'arrête là ! ■

Quelle liberté après la détention ?

Juliette Beghin

Criminologue et membre de la commission « Prisons » de la Ligue des droits de l'homme



■ Et maintenant, que vais-je faire ?

L'industrie carcérale est une machine puissante à multiples visages. Légèrement, depuis 2005, l'administration pénitentiaire s'engage à donner un sens à la période de détention et à préserver les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre. Politiquement, dans un contexte de crises à l'échelle mondiale, l'enfermement constitue la réponse officielle privilégiée pour tenter de diminuer le sentiment d'impunité et d'insécurité de la population, mais aussi pour répondre aux velléités vengeresses d'une certaine frange de l'électorat.

Une acrobatie qui paraît terriblement « casse-gueule » en termes de cohérence et de résultats. Et pourtant, rares sont ceux qui relèvent l'incompatibilité de fonctions aussi antagonistes. Peut-on raisonnablement réinsérer en enfermant des individus dans des lieux mortifères et pathogènes, de surcroît surpeuplés et souvent vétustes ? Comment promouvoir un objectif de réinsertion en l'absence d'une politique globale qui promeut les principes de la loi de 2005 ? Sans y dégaier les moyens et leur juste distribution entre le fédéral et les entités fédérées compétentes pour l'aide à la réinsertion des détenus ? Comment accepter un modèle de réaction sociale à la délinquance aussi antagoniste avec les principes de liberté de nos démocraties modernes qui, de surcroît, ne résout en rien la problématique visée ? Aux dires même d'un directeur de prison : « La prison ne diminue pas le

taux de criminalité, elle provoque la récidive, elle fabrique des délinquants, etc. [...] La peine d'enfermement ne sera jamais l'endroit et le moment d'une quelconque responsabilisation, d'une pédagogie de la réinsertion. Le directeur doit faire le deuil d'une institution carcérale réussissant l'exploit fou de réinsérer de jeunes adultes là où les instances traditionnelles de socialisation (famille, école, milieu associatif...) l'ont échoué ».

Pour comprendre cette ineptie, une autre lecture s'impose. Tout d'abord en répondant à cette simple question : qui enferme-t-on ? Majoritairement, les franges les plus vulnérables de nos sociétés. Ceux pour qui l'incarcération vient prolonger une trajectoire de galère (décrochage scolaire précoce, absence de perspectives d'emploi, placements en institution, etc.). Ainsi, pour nombre de détenus, « le judiciaire est devenu une composante en soi de la sociabilité [...] et l'institution carcérale finit par s'imposer comme lieu de passage obligé, au même titre que l'école pour d'autres, mieux nantis ou plus chanceux »¹. La prison n'est donc pas un lieu qui permet de rompre avec des itinéraires déviants, elle en est le prolongement. Un prolongement qui amplifie, par contre, les ruptures ayant mené aux actes condamnés.

Déresponsabilisation politique

Ne sommes-nous pas face à un cercle vicieux douteux en regard des principes et des valeurs censés être à l'œuvre dans nos sociétés démocratiques ? D'une part, les textes légaux énoncent des objectifs et principes qui ne dépassent pas le discours. En effet, la référence de la loi belge de 2005 repose sur des principes tels que le respect des droits des détenus, et en particulier de la légalité de l'exécution des peines, la privation de liberté comme punition en soi qui ne doit pas être aggravée par des souffrances inutiles, l'organisation de régimes respectueux de la dignité humaine et contrant les effets néfastes de l'enfermement, notamment par les contacts avec l'extérieur, ou encore la responsabilisation des détenus. Appliquée très partiellement, cette loi se heurte violemment aux conditions de détention actuelles et à l'absence de dispositifs sérieux et cohérents pour concrétiser la philosophie de cette loi et ses objectifs opérationnels.

D'autre part, concernant justement la « responsabilisation », pourquoi semble-t-elle reposer exclusivement sur la population mise au ban de la cité ? Prenons le système de libération conditionnelle : le détenu doit fournir un plan de reclassement par lequel il doit montrer sa volonté et son effort de réinsertion dans la société. Face à lui, les instances de décision examinent ce plan à l'aune d'une liste exhaustive de « contre-indications » dans une perspective de « gestion des risques de récivité ». Un cadre très rigoriste à l'égard du détenu sans que les conditions pour la réalisation de ce plan soient garan-

tées. En somme, ce sont ceux et celles qui disposent du moins de moyens pour se responsabiliser et prendre en main leur existence qui sont le plus soumis à l'injonction de responsabilisation. Un constat qui peut s'étendre à d'autres couches défavorisées de la population comme les chômeurs. Cette surresponsabilisation semble être inversement proportionnelle à la déresponsabilisation politique dans la prise de mesures structurelles visant à endiguer les réelles causes des phénomènes d'exclusion.

Des analyses criminologiques² émettent des hypothèses intéressantes en quoi la prison a encore de beaux jours devant elle malgré son échec patent. La réinsertion, au même

Tilburg, morne peine

Propos recueillis par Delphine Paci
Avocate et présidente de la section belge de l'Observatoire international des prisons

J'ai 25 ans, et je suis détenu à Tilburg, aux Pays-Bas.

Je ne voulais pas y aller, je n'avais rien demandé mais des policiers sont arrivés un jour dans ma cellule à Andenne et m'ont emmené de force.

On m'a dit que ma situation était enviable, que parce que les murs étaient propres et peints en vert, j'allais être heureux.

Je n'y croyais pas. J'avais raison. Je ne suis pas heureux.

Là-bas, je vis dans un dortoir avec 7 autres codétenus.

C'est difficile de vivre à 8, il y a du bruit en permanence, je suis tout le temps fatigué.

Ça use le moral.

Je n'ai plus vu ma famille depuis 2 mois. Il faut dire que ma mère, qui a 65 ans et pas de voiture, habite à Bruxelles et que ça lui coûte 33 euros et 3 heures de trajet aller-retour pour venir me voir... C'est trop cher et trop loin.

Et puis c'est compliqué, une visite. Elle doit d'abord m'écrire pour me dire quand elle va venir, après moi je dois demander au greffe d'autoriser cette visite et lui réécrire ensuite pour lui dire si c'est d'accord... Et si l'y a plus de place, il faut que je lui propose des dates, qu'elle me réponde que je redemande au greffe... Forcément, ça use les visiteurs...

Alors, on fait surtout avec les lettres et le téléphone mais même ça, je ne peux pas toujours me le permettre vu que ce sont des appels internationaux.

Je ne peux gagner que 150 euros par mois. La nourriture n'a pas de goût, ce ne sont que des plats congelés que nous devons réchauffer nous-mêmes. Alors l'argent, il sert surtout pour la cantine, histoire de pouvoir parfois manger des fruits ou des légumes.

Je me demande si ma petite amie m'a oublié. Elle non plus ne vient plus.

J'espérais me marier à ma sortie. Je suivais des cours de cuisine à Andenne, et des cours de comptabilité parce que je voulais ouvrir



■ « La vie de château », semble se réjouir Stefan De Clerck, alors ministre de la Justice, en visitant la prison de Tilburg.

un snack plus tard pour avoir de quoi nourrir la famille que j'allais construire avec elle.

Mais ici, plus de cours, plus de formation, plus de contact avec le Forem... Il n'y a rien. Il paraît que c'est parce que ce sont les Pays-Bas et pas la Belgique, que les services sociaux belges n'ont pas le droit de traverser la frontière.

Mais moi aussi je suis belge, et c'est la Justice belge qui m'a condamné. Pourtant, je suis ici...

J'ai tout perdu, mon avenir avant n'était pas rose mais d'ici, je ne le vois même plus.

J'aimerais bien pouvoir en parler avec quelqu'un, mais il n'y a personne...

Il n'y a qu'un psychologue, et nous sommes 600. Il faut attendre environ 3 semaines pour le voir. Un de mes codétenus m'a bien dit que je pouvais demander à voir un conseiller moral, mais ils ne parlent que le néerlandais. Moi, je ne le parle pas.

C'est un vrai problème. Quand les agents me parlent, je ne comprends rien. Au greffe, même combat.

Je suis détenu par la Justice belge, dans un autre pays que celui qui m'a condamné, loin de ma famille, de mes amis, coupé du monde et sans aucune perspective d'avenir que celle d'attendre que ma peine arrive enfin à sa fin et me laisse à la sortie, sans formation, sans contact, sans avenir.

Alors franchement, croyez-vous vraiment que ma situation est enviable ? ■

© AFP/Denis Charlet

3 Le panoptique est le type d'architecture carcérale analysée par Michel Foucault dans son célèbre essai *Surveiller et punir*. Imaginée par le philosophe utilitariste Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle, elle avait pour objectif de permettre à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer les prisonniers enfermés dans des cellules individuelles autour de ladite tour sans que ceux-ci sachent s'ils sont observés. C'est sur ce modèle, vieillissant et dépassé mais relayé par la vidéosurveillance, que sont construites nos prisons.

Espace de Libertés 406 | mars 2012 17

Mais la presse, l'opinion, les responsables politiques n'ont-ils pas raison de s'émouvoir ? N'y a-t-il pas augmentation de la délinquance dans nos sociétés ?

Évidemment ! Un, le travail. Il faut amener le délinquant à se demander pourquoi il est en prison, à se remettre en question, à se interroger sur ce qu'il a fait de illégal. Le travail est une excellente façon de faire cette réflexion. Or il reste dans notre société beaucoup d'offres d'emplois insatisfaites, de déboulés utiles mais dont plus personne ne veut. Deux, la contribution financière : l'amende proportionnée aux revenus du délinquant. Mais bien entendu, cela demande un préalable : un cadastre des fortunes, ce dont, bien sûr, les riches, le capital ne veulent pas ; imaginez un peu ce qui se passerait dans ce cas pour un de nos grands financiers commettant un acte délictueux... Bien entendu, ces peines alternatives doivent toutes être accompagnées d'un suivi sérieux quant à la réinsertion du délinquant. ■

Une exigence de rationalité et d'évaluation

L'insoutenable banalisation de l'enfermement

Benoit Van der Meersch

Directeur de la cellule Études et Stratégie du CAL

Évoquer l'enfermement dans notre société, dénoncer les multiples façons dont il se pratique en Belgique, demeure, plus que jamais, une nécessité.

Au fil de la lecture de ce présent numéro d'*Espace de Libertés*, les constats sont à nouveau lucides, implacables, incisifs et sans concessions. Mais, à mesure que les publications se succèdent, s'installe le désagréable sentiment de «prêcher» dans le vide.

En effet, en confirmant dans l'accord de gouvernement un «masterplan» adopté sous la précédente législature et dont l'objectif unique semble être de développer sans fin la capacité carcérale de notre pays, la coalition actuelle au pouvoir continue à s'embourber dans une voie sans issue¹.

Cette obsession devient à ce point «l'alpha et l'oméga» de nos politiques publiques en la matière que des observateurs avisés n'hésitent plus à utiliser des expressions aussi dures et lourdes de sens que «l'industrie carcérale» ou à affirmer que la prison est devenue «une idéologie en soi».

Au-delà des slogans, donner du sens et respecter les droits de chacun

Et pourtant, même si elles demandent un minimum de courage politique, les balises sont simples:

- ✓ L'enfermement doit constituer la sanction ultime. Outre l'indispensable nécessité d'une proportionnalité de la réponse pénale, il est plus que temps aussi que soit clairement posée la question de l'efficacité supposée de cette frénésie de mise à l'écart comme celle de sa légalité. C'est émotion qui, bien trop souvent, régente ce domaine au détriment de la raison alors que, «depuis quarante ou cinquante ans, la délinquance est, toutes formes confondues, en diminution».
- ✓ La loi pénitentiaire de 2005, dite «loi de principe», doit intégralement entrer en vigueur car, aujourd'hui, la

prison en Belgique (et à Tilburg) est encore bien loin de constituer cet espace promis visant à la réparation du délit commis et ne l'oublions pas, à la reconstruction du condamné...

- ✓ La réinsertion doit, dès le prononcé d'une peine, devenir réellement LA priorité. «Peut-on raisonnablement réinsérer en enfermant des individus dans des lieux mortifères et pathogènes et de surcroît surpeuplés et souvent vétustes?», souligne Juliette Béghin. Qui attendons-nous en effet de ceux que nous abandonnons dans un «lieu de stockage» tel que notre parc carcéral? Pour ce faire, de nombreux freins doivent être levés et des choix d'affectation de moyens effectués.
- ✓ Ce qui se fait ou ne se fait pas au pénal a toujours une incidence sur le carcéral; or «nos établissements sont [...] remplis à moitié de gens [qui ne sont] pas condamnés». Ce constat, glaçant, ne peut plus aujourd'hui être décentement toléré et il est impératif de modifier notre politique pénale tant en ce qui concerne les entrants en détention que les sortants.

Même s'il doit ramer à contrecourant, parce qu'il reste convaincu de la perfectibilité de tout être humain, le mouvement laïque garde, lui, l'ambition de continuer à proposer autre chose que la multiplication de «clapiers humains» ou la sous-traitance des compétences régaliennes de notre Etat par le biais de location de places de prison aux Pays-Bas.

Le colloque initié il y a peu par Bruxelles Laïque sur les alternatives à l'enfermement témoigne de cette volonté car nous ne pouvons-nous résoudre à «cette panne d'imagination de notre société» dénoncée par Christian Panier.

C'est le seul moyen d'être conformes à nos ambitions. «Penser la prison autrement, penser une société sans le systématisme de l'enfermement qui s'avère contraire aux droits de l'homme et aux valeurs laïques, ne devraient plus constituer un tabou au XXI^e siècle.» ■

BRÈVES

LA LAÏCITÉ, UN CAPRICE DES DIEUX...

Il n'est pas simple pour les défenseurs de la laïcité de faire valoir leurs positions au sein des institutions européennes. Après moult péripéties, une rencontre avec le président de la Commission José Manuel Barroso s'était plutôt bien passée en novembre dernier. L'objectif était de voir enfin appliqué l'article 17 du traité de Lisbonne qui est censé instaurer le dialogue entre les institutions, les Églises mais aussi les associations non confessionnelles jusque-là oubliées.

Mais à quelques centaines de mètres du Berlaymont, au Parlement européen cette fois, tout reste à faire. De bonne source, on apprend que ce dialogue a été confié par quatre fois à des membres du Parti populaire européen (PPE), le principal groupe politique de l'assemblée qui réunit surtout des conservateurs. Certes sur le gâteau: les deux premiers responsables ont été nommés et ont travaillé sans que le bord laïque soit mis au courant.

...ET DES CONSERVATEURS

Il s'agissait de Mario Mauro, un Italien très proche du Vatican qui a assimilé la fin de vie assistée à un assassinat, et de Pal Schmitt, l'actuel président hongrois, qui appartient au Fidesz du nationaliste Viktor Orbán. Ce dernier, on s'en souvient, a fait inscrire dans la nouvelle Constitution de son pays ces mots: «Dieu bénisse les Hongrois».

Après Mauro et Schmitt, c'est Laszlo Tokés, un évêque de l'Église réformée de Roumanie qui fut chargé de ce rôle. Non sans créer la polémique. Le Hongrois Laszlo Surjan lui succéda aujourd'hui, une fois de plus sans que les associations non confessionnelles aient été consultées. «Le Parlement doit aborder ce problème lors d'une session plénière. Il en va de la transparence. C'est le Parlement tout entier qui doit se positionner. En plénière et surtout après un débat entre les parlementaires et les intéressés...», confie, au Caprice des dieux, un défenseur de la laïcité. (Map)

EN ESPAGNE, UNE RÉFORME AVORTÉE

Comme annoncé dans une précédente édition d'*Espace de Libertés*, le nouveau gouvernement conservateur de Mariano Rajoy a choisi de revenir sur la loi de 2010 qui avait libéralisé l'avortement en Espagne. Voulu par les socialistes désormais renvoyés dans l'opposition, celui-ci n'aura été en vigueur que 18 mois.

La gauche avait fait de l'avortement un droit. Pendant les 14 premières semaines de grossesse, les femmes pouvaient y recourir sans avoir à justifier leur demande. Les mineures de plus de 16 ans pouvaient avorter sans autorisation parentale. À court terme en revanche, l'avortement devrait redevenir une exception légale au motif de «garantir les droits des non nés».

Entre 1985 et 2010, l'avortement était interdit en Espagne, sauf en cas de viol, de malformation grave du fœtus, et de danger pour la santé physique ou psychologique de la mère. Ce dernier motif était toutefois invoqué dans plus de 90% des cas. L'avortement était ainsi devenu légal de facto en dépit de la loi.

Aujourd'hui, la droite se réapproprie ce puissant marqueur idéologique. La gauche et les féministes fulminent. Elles prédisent le retour en force des vols pour l'étranger où les femmes avaient l'habitude jusqu'en 2010 de se faire avorter pour échapper à la répression. À

droite, on jure ses grands dieux que «la réforme de l'avortement ne conduira aucune femme en prison» (Map).

PERDRE LA PILE OU PERDRE LA FACE

Après le désastre de Fukushima, l'Allemagne a décidé de fermer toutes ses centrales nucléaires d'ici 2022. Plusieurs de ces réacteurs ont d'ores et déjà été éteints et, curieusement, la vague de défilé intense subie début février n'a entraîné aucune coupure dans la fourniture d'électricité chez nos voisins de l'Est. Le contraste est saisissant avec la politique menée en France, où les 58 centrales en fonctionnement continuent de produire à tout va. Il faut dire que la France, loin de se désintéresser du nucléaire, investit des montants colossaux dans le réacteur de quatrième génération, l'EPR. Pas question donc de donner des signes de faiblesse sur ce front d'autant plus juteux qu'Areva, le géant national, détient des concessions particulièrement avantageuses (pour elle) pour l'extraction de l'uranium, matière première non renouvelable et rare, au Mali et au Niger, deux des pays les plus pauvres du monde et dont les populations ne profitent absolument pas de cette manne potentiellement miraculeuse. Et, Areva ou pas, ce qui devait arriver arriva: lorsque la bise polaire fut venue, EDF n'a pas pu suivre la demande et, pour éviter un black-out retentissant, a dû en catastrophe acheter de l'électricité... à qui? On vous le donne en mille: à l'Allemagne dénucléarisée, pardii! Les «Grünen» en rigolent encore... (yk)



La tour d'Arena...



A quand le tour du Mali?

POUR EN FINIR AVEC L'ARGENT

Parmi les maës résolutions prises par le gouvernement «papillon» pour limiter la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, on a noté avec intérêt la limitation des paiements en cash à 5000 euros en 2012 et 3000 en 2013. À ce train-là, on se dirige à tout berzingue vers une suppression de l'argent liquide, ce séculaire symbole de souveraineté et de liberté. Tout profit pour qui? Les banques, évidemment, et les organismes privés qui gèrent les flux d'argent numérique au premier rang desquels le Français Atos Worldline (Bancontact, Proton, Visa, MasterCard, Maestro). Résultat à craindre: une traçabilité totale de l'argent et des dépenses de chacun (vive la paix des ménages), doublée d'une privatisation de l'argent au détriment de l'État. Les libertés individuelles en prennent un sérieux coup... Et gare à l'effet papillon! (yk)

Maastricht : 20 ans et le souffle court

Pascal Martin
Journaliste

Le 7 février 1992, le traité de Maastricht était signé. À l'heure de la crise, on en retient surtout les célèbres critères de convergence qui conditionnent l'entrée d'un État membre dans l'union monétaire. Et leur fragilité.

Un euro fort est la condition d'une Europe qui pourra continuer d'influencer le cours des choses dans un monde globalisé. C'est ce message que nous devons inculquer aux jeunes générations.

se serait pas drapée dans sa fierté, elle qui peut s'offrir le luxe aujourd'hui d'attendre l'embellie. Bref, tous se seraient congratulés, heureux de cette monnaie puissante.

Au lieu de cela, les 20 ans du traité de Maastricht et de ses pages les plus connues, les fameux «critères de convergence», ont pris des allures de déprime. À Bruxelles où il était invité en février par deux think tanks (Européan Policy Center et Notre Europe), le toujours très-écouté Jacques Delors n'a pas caché sa tristesse. «Inquiet pour la Grèce et la tournure prise par

les négociations sur son désendettement, il a espéré que les nouvelles mesures imposées aux Grecs tiendraient compte de leur situation. À ceux qui ne jurent que par l'austérité et le Fonds monétaire international (FMI), il a envoyé ce message douloureux : «Je me souviens des années 70, lorsqu'on expliquait aux pays comment mourir guéris.»

En 1992, le traité de Maastricht met en place une série de critères dits «de convergence» fondés sur des indicateurs économiques, que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne désireux d'entrer dans la zone euro. Ceux-ci imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Vingt ans plus tard, il est acquis que ces garde-fous n'ont pas suffi à protéger la monnaie unique de la tempête.

Jacques Delors, président de la Commission européenne de 1985 à 1994, se souvient de la précipitation qui animait les uns et les autres à l'époque : «Certains responsables comme l'Allemand Genscher ou le Français Balladur ont parlé de monnaie commune avant la Commission».

Mais le refus d'un certain nombre d'États membres d'associer à l'union monétaire une union économique fut autrement préjudiciable, à l'en croire. Delors, qui regrette que l'Europe sociale soit aujourd'hui en berne, avait pensé ajouter deux autres indicateurs à Maastricht : le chômage de longue durée et le chômage des jeunes. Des indicateurs de la vie réelle, pourrait-on écrire. En vain. «Ce fut ma dernière tentative pour lier l'économie et la monnaie tant que j'étais président de la Commission», s'est-il désolé.

«3% de déficit budgétaire, c'est 3% !»

Le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker était lui aussi de la fête en 1992. Au journal suisse *Le Temps*, il confiait dernièrement cette analyse en mode réaliste : «Nous avons créé l'euro sur la seule base viable au sein de l'Union européenne : celle d'États souverains qui acceptent in fine de se doter d'une banque centrale indépendante, pour mettre leur monnaie commune à l'abri de l'action publique immédiate. Et croyez-moi, nous avons tous dû faire des efforts colossaux pour en arriver là !». Jean-Claude Juncker se souvient aussi des sensibilités exacerbées : «Je me souviens que l'Allemagne ne voulait faire aucun compromis sur la Banque centrale. Son ministre des Finances, Théo Waigel, repartait à chaque fois du poing sur la table avec sa fameuse formule "3% de déficit budgétaire, c'est 3%". Tandis que la France, elle, exigeait un gouvernement économique. Berlin voulait d'un euro avec moins de pays, sans l'Italie ou la Belgique. Ce, qui pour moi, jeune ministre luxembourgeois des Finances de 37 ans, était un cauchemar, car notre monnaie était... le franc belgo-luxembourgeois. Nous n'avions pas de banque centrale au Grand-Duché.»²

Lancé le 1^{er} janvier 2002 sous sa forme fiduciaire, l'euro sera pourtant une success story. Mais aussi une monnaie de plus en plus «aérienne», progressivement déconnectée de l'économie réelle et du pouvoir politique qui, sous la pression de l'Allemagne, s'est vu privé du contrôle de la banque centrale européenne. Puis la crise grecque de 2009 conduira à la crise de l'euro, à la spéculation et à cette austérité qui punit aujourd'hui gouvernements et populations. Foutu, l'euro ? Pas sûr, mais il faut du changement.

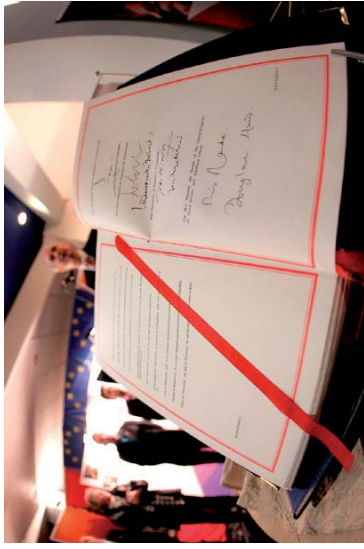
Au Caprice des dieux, toujours en février dernier, Guy Verhofstadt a renouvelé son credo fédéraliste tout en réclamant de solides réformes : «Il ne s'agit pas seulement d'une crise de la dette, c'est aussi une crise politique. Il ne peut y avoir d'union monétaire sans union économique, fiscale et même politique. Il est impossible d'avoir la monnaie unique sans une autorité fédérale pour la garantir». Et de se faire impitoyablement correct pour servir son raisonnement : «Standard & Poors a fait plus pour l'unité politique de l'UE que les chefs de gouvernement européens.» Selon lui, seule cette unité permettra à l'UE de prendre place au sein du G8 à l'horizon 2030-2035. Isolés en revanche, même ses États membres les plus importants ne pourront faire le poids face aux grandes puissances mondiales, anciennes et nouvelles.

Jean-Claude Juncker ne dit pas autre chose quand Le Temps lui demande s'il croit dans la viabilité de la monnaie unique : «En 2032, soit quarante ans après la signature du traité de Maas-

rope, qui comptait 20% de la population mondiale dans les années 1900 et n'en comptera plus que 7% en 2050 sur un total de 9 ou 10 milliards d'habitants, pourra continuer de rivaliser avec les autres grandes puissances ? Un euro fort est la condition d'une Europe qui pourra continuer d'influencer le cours des choses dans un monde globalisé. C'est ce message que nous devons inculquer aux jeunes générations.»⁴

«Une France forte dans une Europe forte»

Ce besoin de pédagogie renvoie aux efforts de persuasion que dut déployer François Mitterrand à l'époque du traité de Maastricht. L'ancienne ministre socialiste Élisabeth Guigou raconte que le président français considérait l'importance des partages de souveraineté contenus dans le traité comme justifiant une validation populaire directe : «Mitterrand jeta tout son poids dans la bataille au début de septembre 1992. Malade, souffrant physiquement, il



Un accord bien maltraité.

tricht, l'euro sera une monnaie stable, et protégera le pouvoir d'achat interne des pays qui l'ont adopté. Lesquels seront bien plus nombreux qu'aujourd'hui. La force de l'Europe sera d'avoir, avec l'euro, une monnaie de réserve à l'égal du dollar et, sans doute, du yuan chinois. Et notre Vieux Continent, devenu proportionnellement de plus en plus petit, compensera ainsi son relatif déclin. Comment croyez-vous que l'Eu-

Le référendum qui suivit recueillit 51,4% de voix favorables le 20 septembre 1992, trois mois après l'échec du premier référendum danois sur Maastricht (50,7% de non). C'était assez pour crier victoire, mais cette trop courte majorité fut aussi le signal que les élans européens du pré-sident socialiste ne trouvaient plus qu'un appui relatif dans la population. Mitterrand n'avait pourtant pas hésité à se mettre en porte à faux : pour faire adopter le traité de Maastricht, il n'avait pas besoin en réalité du référendum. Il lui suffisait d'obtenir au parlement (Assemblée nationale et Sénat) la majorité requise. Mais le président avait voulu mouiller sa chemise pour qu'évolue l'Europe. Il avait eu cette audace qui manque

Europe cristallise à tort beaucoup de peurs :

c'est un paradoxe. On projette sur l'Europe des menaces imaginaires, alors qu'elle nous protège de risques bien réels.

cruellement aujourd'hui — même si un Guy Verhofstadt pense que la montée en puissance de l'euroscépticisme va s'arrêter net pour faire place à une réponse politique commune à la crise.

En attendant, la friolante du Conseil européen laisse en rade plus d'un chantier ouvert par le traité de Maastricht : la dimension sociale de l'UE fait du surplace, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) continue à balbutier et l'esprit communautaire recule devant la poussée intergouvernementaliste incarnée par «Merkoz». En revanche, Maastricht a donné en héritage aux leaders européens les coopérations renforcées, ce mécanisme qui permet à un groupe d'États membres de prendre l'initiative sans attendre les autres partenaires au sein des Vingt-Sept. Jacques Delors y voit une «différenciation» susceptible d'aider à retrouver le «dynamisme» qui manque aujourd'hui à l'UE. Et que certains imaginent déjà voir renaître avec l'arrivée de François Hollande au pouvoir en mai prochain.

Autant d'hypothèses qu'il reste à vérifier. ■

3 Pascal Martin, «Merkel et Sarkozy ne pensent qu'à leurs élections», mis en ligne le 6 février 2012, sur www.lesoir.be
4 Richard Werly Luxembourg, *ibid.*
5 Elisabeth Guigou, «Le Traité de Maastricht : la dernière grande œuvre européenne de François Mitterrand», mis en ligne le 13 juin 2004, sur <http://www.mitterrand.org>.

L'éternel retour de Vladimir Poutine

Pascal Martin
Journaliste

Sauf incident de dernière minute, Vladimir Poutine redeviendra président de la Russie le 4 mars. Un hold-up qui s'offre l'apparence de la démocratie.

2012 sera une année présidentielle d'ampleur maximale. Si politologues et journalistes occidentaux fonctionnaient encore avec les critères de la Guerre froide, ils noteraient avec inquiétude que trois puissances possédant le feu nucléaire se cherchent un grand homme. Et pas des moindres : la France, les États-Unis et la Russie.

Le président peut ainsi dissoudre la Douma au bout de la troisième proposition d'un Premier ministre en butte à une opposition. Il dirige l'armée, la politique étrangère... autant d'attributions qui le placent en état de supériorité par rapport au législatif et au judiciaire.

L'ombre à la fin des années 90 pour devenir un éphémère Premier ministre, puis par deux fois président de la Fédération de Russie. En 2008, il est redescendu d'une marche pour laisser le Kremlin à Dmitri Medvedev en un tour de passe-passe qui sera bientôt inversé. Sauf surprise de dernière minute, Medvedev retrouvera en effet la tête du gouvernement et Poutine redeviendra le maître officiel de la Russie au terme des élections présidentielles du 4 mars prochain. Un président qui conserve une très grande popularité parmi les Russes.

Poutine jusqu'en... 2024

Les grandes manifestations qui ont succédé aux législatives de décembre dernier et les accusations de tricherie électorale qui ont mis Russie unie, le parti du duo Medvedev-Poutine, au pilori, indiquent toutefois que cette popularité ne suffit plus à masquer la confiscation du pouvoir. Dans son dernier livre, *Au cœur du pouvoir russe. Enquête sur l'empire Poutine*, la journaliste et réalisatrice Tania Rakhmanova écrit ceci : « La plupart des observateurs prévoyaient le même scénario, avec les mêmes acteurs, qu'en 2008 [...] Or, cette fois, le tandem n'a pas voulu jouer le suspense, ni respecter les règles ne se sentent-ils que formelles d'une campagne démocratique. Aucun vote n'a été envisagé au congrès, aucune candidature n'a été étudiée, le public a tout juste eu droit à cette proposition formulée par le président Medvedev, acceptée par le Premier

À ce titre, la Russie est un sujet d'inquiétude permanent. Vingt ans après la fin de l'URSS, l'Est reste cet espace insondable qui engendre en Occident, sinon l'idée de menace, du moins une réelle préoccupation. Incapables d'avoir construit une politique commune vis-à-vis de Moscou, les Européens doivent aussi composer avec un couple paradoxal. Vladimir Poutine, un ancien du FSB (Service fédéral de sécurité, l'ancien KGB), est sorti de

restant dans tous les esprits. Mais la fin même partielle du chaos et l'impuissance des opposants à émerger justifient-elles qu'un homme ou qu'un groupe d'hommes organisent l'état à leur mesure ? Poser la question, c'est bien sûr y répondre. La réponse n'est pas simple pour autant.

La preuve : cette interrogation fait à nouveau l'actualité depuis qu'en dépit des avertissements venus de Bruxelles et de Washington, le gouvernement conservateur hongrois a mis en application le 1^{er} janvier dernier une Constitution confectionnée à sa mesure. Un texte qui cadenas le pouvoir, trahit à plus d'un égard les valeurs fondamentales de l'union européenne et met sans complexe les leviers fiscaux et financiers du pays à disposition des tenants ultralibéraux de l'économie.

Une fonction présidentielle de poids

À Moscou comme dans le reste de la Fédération, Vladimir Poutine n'est toutefois pas seul à avoir miné le terrain politique pour garder les intrus à distance. Il existe à côté de lui des organisations systémiques qui barrent l'accès aux alternatives, contrôlent la justice, privent les médias de pluralisme ou emprisonnent des généraux comme l'oligarque Mikhail Khodorkovski. À travers cet homme embaïstillé depuis 2004, ces organisations lancent à ceux qui possèdent un capital politique et financier l'avertissement qu'il vaut mieux ne pas se lancer dans une opposition articulée. Une répression féroce peut être déclenchée s'il le faut. On a vu passer à Bruxelles des journalistes russes soucieux de confier leur expérience et de chercher un soutien international, mais effrayés la seule idée que leur interview puisse arriver entre les mains du FSB. Le 15

décembre 2011, Khadzhimurad Khamalov, le fondateur de l'hebdomadaire *Chernovik* a été assassiné au Daghestan. Entre 1993 et 2007, plus de trois cents personnes travaillant dans la presse ont été tuées, selon certaines sources. Au moins 27 journalistes ont été éliminés depuis l'arrivée au pouvoir de Poutine, dont Anna Politkovskaïa, la célèbre reporter de la *Noviaïa Gazeta*. Si, aujourd'hui, il arrive que leurs assassinats finissent devant la Justice, tout reste à faire, juge Reporters sans frontières (RSF), particulièrement dans le Caucase russe.

Services secrets, police, armée, silovikis... Qui contrôle le Kremlin ? Et dans quelle mesure exactement ? La question est aussi vieille que l'Union soviétique elle-même. Le président n'en dispose pas moins d'une marge de manœuvre immense. « D'après la Constitution qui fonde l'organisation des rapports entre les différents pouvoirs »,

Aude Merlin, « la fonction présidentielle explique la spécialité de la Russie à une importance majeure. Il existe un déséquilibre institutionnel en sa faveur. Le président peut ainsi dissoudre la Douma au bout de la troisième proposition d'un Premier ministre en butte à une opposition. Il dirige l'armée, la politique étrangère... autant d'attributions qui le placent en état de supériorité par rapport au législatif et au judiciaire. »

Poutine n'a pas oublié de renvoyer l'ascenseur : « Les lois successives sur les partis, les ONG, les pratiques politiques dans le domaine judiciaire... ont consolidé le poids de son entourage. Cela ne veut pas dire qu'il est tout-puissant, puisqu'il existe des schismes dans les élites et, parmi elles, certains ont intérêt à ce que la Russie souvienne, qu'il y ait moins de corruption, plus de transparence et des élections libres, ne fût-ce que pour attirer des investisseurs étrangers. »

Quant à la Douma, elle est favorable à Vladimir Poutine puisqu'elle émane toujours majoritairement de son parti Russie unie. Elle tient donc le plus souvent lieu de chambre d'enregistrement des décisions du Kremlin. Enfin, le président peut compter sur l'Église orthodoxe qu'une sorte de consanguinité unit au pouvoir depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Faut-il en conclure

que la Russie est définitivement fâchée avec la démocratie, qu'elle perpétue avec Vladimir Poutine le culte de l'homme fort, celui des tsars, des secrétaires généraux du Parti communiste ?

Aude Merlin se méfie des approches culturalistes qui consisteraient à affirmer que ce géant, par tradition ou déterminisme, est voué à marcher tel un troupeau derrière ses leaders. « Les manifestants du 10 et du 24 décembre 2011, analysé-t-elle, ont exigé précisément que la Russie soit débarrassée de Poutine et de la petite clique qui contrôle la politique et l'économie. Ses participants rejettent donc ce trop de pouvoir. »

Vladimir Poutine a pansé les blessures des années 90 en recourant souvent à la force, dans une Russie qui ne possède pas la structure démocratique conférée par l'histoire à la Pologne, à la République tchèque ou à la Hongrie. Rien d'étonnant donc qu'un homme comme Dmitri Medvedev, en certains Occidentaux ont cru voir un démocrate, ait pu exaspérer à Moscou tous ceux qui craignent l'ouverture : le FSB, le ministère de l'Intérieur ou encore l'armée. ■

5 Interview de l'auteur du mardi 3 janvier 2012.
6 Ibid.
7 Ibid.

Nous sommes toutes et tous...

Catherine François¹

Sexologue, présidente de SOS Viol et administratrice d'Espace P...

... des acheteurs potentiels de services sexuels, de cajoleries et de plaisirs divers.

Nous serons tous d'accord pour affirmer que la prostitution relève du scandale, et que derrière le scandale qu'elle provoque, il y a un malaise permanent autour de la liberté sexuelle qu'elle incarne. Car la prostitution se moque des conventions ; elle propose une vision du couple tout à fait audacieuse, qui se fait et se défait autour d'un contrat énoncé (= fournir un service sexuel). La prostitution est un travail sexuel puisqu'on y dis-

pense, entre autres, des prestations sexuelles contre une rémunération. La prostitution est donc un travail indépendant au même titre que les masseurs qui offrent une prestation de massage du corps à l'exception des parties génitales, des thérapeutes qui proposent une prestation orale pour soulager un mal-être ; au même titre encore que les avocats qui tarifient des prestations juridiques, ou encore des kinésithérapeutes qui appliquent des techniques pour soulager le dos et les articulations. En quoi faire l'amour, des câlins, des cajoleries ou du sexe contre de l'argent serait-il indigne de la personne humaine ? Ajoutons encore que dans la prostitution, il n'y a pas de caractère irréversible de l'action : il ne s'agit donc pas de vendre son corps ou partie de son corps, car lorsqu'on a terminé sa relation, on a toujours sa bouche.

Sexuellement affranchies

L'idée de défendre un statut n'est pas d'enjoliver les parcours des femmes prostituées ni de rendre la prostitution glamour. Mais il n'est pas plus



Cachez ce sein que je ne saurais voir (Tartuffe).

débat serein, il est important de déconstruire les visions caricaturales que nous emportons dans notre inconscient collectif. Oui, on peut être prostituée et libre –contestataire, rebelle et affranchie sexuellement.

Les prostituées sont en danger si l'on criminalise leur activité. Et pénaliser le client revient à criminaliser la prostituée, puisqu'elle sera amenée à travailler dans de mauvaises conditions, vulnérables aux dangers et à la violence du milieu. Les prostituées ne seront pas en danger si on leur permet de travailler dans des conditions sereines. Elles n'ont pas le monopole de l'exploitation au travail : demandez aux travailleuses du secteur du nettoyage si l'exploitation n'est pas plus importante lorsqu'à cinq heures du matin elles nettoient les couloirs du Parlement européen pour 800 euros par mois !

Les contes de fées, les magazines féminins, la littérature, le cinéma mais aussi une certaine idéologie pseudoscientifique propagent des images édulcorées des rapports humains, des poncifs qui ont tendance à nous dépeindre une vision caricaturée des hommes et des femmes, nous imposant une morale sexuelle réactionnaire. Aujourd'hui, si l'on écoute certaines féministes, les hommes et les femmes seraient si différents : les femmes seraient figées autour d'une icône romantique incapable de faire l'amour sans sentiment, sans tendresse et sans implication affective. Tandis que les hommes seraient, à l'inverse, capables de copuler par hygièneisme car ils auraient des besoins sexuels irrépressibles. Comme si les hommes étaient porteurs d'un chromosome particulier leur permettant d'investir le sexe pour le sexe. C'est encore à partir de cette théorie que la Suède et bientôt la France vont enfermer un homme pour une fellation à 30 euros dans une voiture. Encore et toujours cette police des mœurs qui décide comment on doit jouir et avec qui. L'hypermoralisation est une construction pseudoscientifique inventée pour jeter le discrédit sur la liberté sexuelle et rendre ainsi pathologiques tous les comportements sexuels non conformes à la bien-pensance.

Pourquoi ne pas dire : vive le sexe, vive la suprématie du sexe dans nos rapports humains, vive la mise en scène du sexe par l'érotisme et sa version obscène, la porno-

graphie ? Une partie de nos notre population a oublié le fonctionnement de son corps, a oublié comment c'était bon de jouir, a négligé sa libido à trop vouloir se concentrer sur son rôle de mère parfaite, pour se dévouer à la maternité en entamant le douloureux chemin du sacrifice à l'autre. Chaque jour, nous pardons des femmes qui se détournent de leur orgasme. Nous les avons perdues en chemin, alors qu'elles étaient pourtant mieux armées que par le passé à contrôler davantage les naissances, à jouir sans entrave.

Merçi aux damnées de la terre

S'est-on penché sur les désirs non rencontrés des femmes et des hommes ? Loin de destituer la prostitution, il faudrait donc la valoriser, la développer, afin qu'elle puisse aussi répondre aux désirs lubriques des femmes éconduites dans les foyers. Il nous faut admettre que la prostitution fait du bien à ceux qui en jouissent. Il importe aussi de rappeler que la prostitution est cimentée autour d'une valeur essentielle : le consentement. Si les femmes vont

de plus en plus se faire cajoler chez des hommes pour de l'argent, c'est sans doute un beau trésor laissé par le féminisme. Les prostituées incarnent cette liberté sexuelle absolue et pour avoir travaillé dans ce secteur, je dois bien avouer que leur franchise sexuelle m'a contaminée. Oui, les prostituées sont capables de discernement et sont suffisamment lucides, capables du libre arbitre en choisissant de se prostituer. Il est urgent de restaurer la parole des prostituées car tous les discours ambients font d'elles des objets sans vie, des corps sans cerveau, des bouches sans cœur et des organes sans intelligence.

La prostitution nous concerne tous car elle rappelle tous les jours comment elle console les blessures de la vie, comment elle apaise les tensions de l'existence. Nous sommes dès lors toutes et tous des acheteurs potentiels de services sexuels, de cajoleries et de plaisirs divers. Sa- lions donc toutes ces frondeuses, ces damnées de la terre, ces caractérielles de la condition humaine, ces scandaleuses qui se sont emballées pour faire l'amour à l'humanité contre quelques billets chiffonnés. ■



La Pensée et les Hommes

À LA RADIO

Tous les samedis sur la Première vers 19h05 (ou 22h30)

À LA TÉLÉVISION

Dimanche 18/04 sur La Une à 9h20
«Tunisie, le parcours démocratique», CAL/CLAV. Rediffusion le 24/03 à 10h30 sur La Une.

Mardi 27/03 sur La Une en fin de soirée
«Sociologie et franc-maçonnerie», Marcel Boile De Bal et Jacques Lemaire.

Dimanche 1/04 sur La Une à 9h20
«Le rôle de l'écrivain public», Dominique Sureau, Thérèse Lefranc et Jacques Lemaire. Rediffusion le 7/04 à 10h30 sur La Une.

Mardi 10/04 sur La Une en fin de soirée
«Identités liées», Marc Mayer et Jacques Lemaire.

Dimanche 15/04 sur La Une à 9h20
«L'année Rousseau», Raymond Trousson et Jacques Lemaire.

Samedi 21/04 sur La Une à 10h30
«Les femmes et la franc-maçonnerie», Cécile Révauger, Jeffrey Tyssens et Jacques Lemaire.

¹ Auteur de *Parole de prostituées et de Sexe, prostitution et contes de fées* parus respectivement en 2001 et 2011 chez Luc Pire.

Le scandaleux libre marché des implants

Frédéric Soumois
Journaliste

Le scandale des prothèses mammaires PIP, fabriquées frauduleusement par un industriel français qui les a remplies avec un gel industriel, révèle les dessous peu reluisants d'une industrie qui semble avoir pris le profit comme valeur lige, au détriment de l'intérêt et la sécurité du patient.

En avril 2010, une inspection de l'Agence française de sécurité du médicament met au jour le véritable système de production de l'usine PIP, dévolant que le gel effectivement utilisé est d'une autre nature que celui prévu pour être inclus dans une prothèse mammaire. Ces prothèses sont utilisées pour réaliser une augmentation esthétique de la poitrine, mais aussi (dans environ 20% des cas) pour reconstruire la poitrine avec une intervention chirurgicale contre le cancer du sein. Suite à cette inspection, la production est stoppée et l'usage des prothèses PIP interdit dans toute l'Europe. Pendant des mois, l'enquête se poursuit, mais ce n'est que des mois plus tard, à la veille de Noël 2011, que le retrait préventif de toutes les prothèses, même non rompues, sera décidé par la France, suivi bientôt par l'Allemagne, la Hongrie puis enfin la Belgique, début février 2012. En cause, le caractère irritant du gel utilisé, qui provoque un risque différent de celui utilisé pour un usage sanitaire. Le Conseil supérieur de la santé estime notamment que «malgré l'absence d'éléments objectifs pouvant faire penser à une augmentation d'un risque carcinologique, se basant sur le principe de précaution, la seule fragilité des prothèses fait unanimement recommander une explication préventive des prothèses mêmes intactes. En effet, le gel de composition incon-

nue pourrait être irritant et migrer en dehors de la région mammaire avec un risque toxique ou carcinologique inconnu.»

Mais s'agit-il seulement d'un fait divers, où s'incarne seulement la duplicité d'un producteur ayant osé prendre le risque majeur de mettre sur le marché des produits si dangereux que la réparation des dommages occasionnés provoquerait à bref terme sa déroute financière ?

Depuis des années pourtant, des taux de rupture exceptionnels avaient été signalés par les hôpitaux au producteur, sans provoquer aucune réaction du système de contrôle des produits médicaux. Une inspection diligente dès 2000 par l'autorité américaine du médicament avait déjà conclu à des manquements si importants que l'importation des produits PIP aux États-Unis avait été interdite. Une décision prise dix ans avant l'inspection française qui a finalement abouti à une décision comparable !

Le libre choix de l'organisme de contrôle

Pourquoi le système de sécurité sanitaire n'a-t-il pas détecté la fraude plus tôt ? Au premier rang de l'accusation, les organismes de contrôle spécialisés qui doivent vérifier de ma-

nière indépendante la qualité des implants. Certes, l'organisme allemand chargé de contrôler PIP a été trompé volontairement par une double ligne de production. Mais le scandale actuel a permis de dévoiler que les fabricants, au nom de la sacro-sainte libre concurrence, peuvent choisir eux-mêmes un organisme de contrôle dans toute l'Europe pour valider leur cahier des charges. De manière surprenante, ces organismes de contrôle ne sont pas spécifiques pour le matériel destiné à la santé, mais certifient toutes les productions qui portent le label CE, que ce soit un moule à gâteaux, un jouet ou une prothèse implantée parfois à vie dans le corps humain. Ce label ne certifie rien d'autre que le respect annoncé de la législation technique européenne sur les produits de contrôle, mais pas à des tests ont été menés par le producteur du produit et que celui-ci les a soumis à l'organisme de contrôle, mais pas que des tests indépendants ont été réalisés par des tiers.

Mais ce que l'enquête diligente après ce scandale révèle, c'est que la qualité de l'organisme de contrôle peut être très variable. Ces règles uniques, lesquelles dépendent de chaque pays. L'organisme de contrôle lui-même est... contrôlé par les autorités locales du pays où il est installé. Mais ce contrôle est

lui-même très dépendant du niveau d'expertise publique que le pays en question peut développer. «En clair, révèle un proche du dossier, certains pays sont incapables de valider réellement les procédures de leur organisme de contrôle. Mais d'autres en sont notoirement incapables, notamment, mais pas seulement, dans les pays de l'ancien bloc de l'Est. En pratique, si vous voulez faire passer un produit qui n'est pas totalement réglé, il vous suffit de vous adresser à un organisme de contrôle situé dans un de ces pays. L'organisme de contrôle est clairement identifié par un numéro indiqué sur la prothèse, mais les utilisateurs finaux, les pharmacies d'hôpitaux et les chirurgiens n'y connaissent rien. Ils vérifient seulement que le marquage CE est présent. Ceux-ci ne peuvent même pas vérifier que ce marquage est légitime et pas contraire. Ils peuvent juste parier que s'ils s'adressent à un distributeur qui a pignon sur rue, celui-ci ne leur délivrera que du matériel authentique. Mais PIP avait également pignon sur rue... jusqu'en avril 2010».

Des sanctions peu dissuasives

En clair, certains producteurs de dispositifs médicaux comme des prothèses orientent leur choix de l'organisme qui leur sert de contrôle «selon des critères qui ne seraient pas les plus pertinents», pour reprendre les termes mêmes de Xavier De Cuyper, patron de l'Agence fédérale belge des médicaments et des produits de santé, l'institution chargée d'une partie du contrôle de ces «organismes de contrôle». En clair, ils choisiraient volontairement de se faire contrôler par qui ne les frapperait pas trop. «De plus, les sanctions sont quasi inexistantes. Il faut prévoir des amendes conséquentes pour qui enfreint les règles», argumente De Cuyper. « Trop souvent, le risque est minime face au profit que rapporte la fraude. Dans le domaine du médicament, le montant de l'amende est si bas que parfois les producteurs nous demandent de combien sera l'intégrer à leurs frais, car il sera largement couvert par leurs profits. Cela ne va pas. Il faut que la sanction financière affecte réellement leur prise de décision.»

Car devant les sénateurs de la commission des Affaires sociales réunis exceptionnellement autour de la crise de la sécurité sanitaire, aucun test n'est réalisé sur des produits examinés au hasard et toutes les inspections sont réalisées après avoir été annoncées. Normal pour qu'un producteur honnête puisse prendre des dispositions, notamment pour respecter des conditions assez particulières de production qui doivent garantir l'absence de germes. Mais un boulevard de liberté pour les escrocs qui peuvent ainsi rendre leurs installations conformes... en vue de l'inspection.

Des contrôles administratifs, seulement

Reconnaissant qu'aujourd'hui, les inspecteurs qui surveillent le secteur des implants ne font pas d'autres contrôles que des «contrôles administratifs», De Cuyper affirme qu'«on ne peut plus se limiter à cela» et qu'il faudra «des inspections techniques» sur les sites de fabrication ainsi qu'un échange d'informations entre agences de sécurité. Le scandale

PIP a montré notamment qu'il a fallu attendre dix ans après une inspection américaine accablante pour que l'Agence française découvre le pot aux roses...

«Pour lutter contre les fraudeurs et minimiser le risque, il faut que chaque acteur soit responsable. Je regrette que des professionnels de la santé apprennent à l'occasion du scandale PIP qu'une loi les oblige à signaler tout problème lors de l'utilisation d'une prothèse ou d'un implant. Manifestement, cela met des mois à percoler entre la direction des hôpitaux et le praticien.»

Mais l'enquête révèle aussi qu'entre la sécurité sanitaire et le volet économique, c'est clairement le second qui a été choisi. Ainsi, les organismes de contrôle installés sur le territoire belge sont validés principalement par Belac, l'unique organisme belge d'accréditation, dépendant du SPF Économie. «Ce n'est que s'ils y pensent qu'ils demandent à l'Agence fédérale belge des médicaments et des produits de santé de les accompagner lors d'inspections sur place», reconnaît De Cuyper. Conséquence, aucun exa-

men de la qualité réelle des produits n'est réalisé par des spécialistes de la sécurité sanitaire, aucun test n'est réalisé sur des produits examinés au hasard et toutes les inspections sont réalisées après avoir été annoncées. Normal pour qu'un producteur honnête puisse prendre des dispositions, notamment pour respecter des conditions assez particulières de production qui doivent garantir l'absence de germes. Mais un boulevard de liberté pour les escrocs qui peuvent ainsi rendre leurs installations conformes... en vue de l'inspection.



▲ Avec la boîte d'origine. Qui va payer la note ?

Le 9 février dernier, enfin, la Commission européenne a signifié ne plus attendre la future réforme de la législation à ce sujet pour prendre des mesures d'urgence, parmi lesquelles figure la possibilité pour les autorités de certification de «mener des inspections non annoncées». La Commission estime qu'il est également possible d'améliorer le système de surveillance en donnant un «accès systématique» aux autorités de certification aux rapports d'incidents liés aux implants ou prothèses, et en coordonnant l'analyse de ces incidents. Enfin, Bruxelles estime qu'il est déjà possible d'améliorer la traçabilité de ces «dispositifs médicaux» en mettant en place des registres d'implants. Pour les 500 000 patientes implantées avec des prothèses PIP ou rebaptisées M-implant, Tibreze ou Rofit pour mieux tromper les inspecteurs, ces mesures arrivent bien trop tard... ■

Les excès du désir

Arnaud Pirlot

Coordinateur du festival Escapes au Centre d'Action Laïque du Brabant wallon

C'est lors d'un banquet, dans un débat sur l'amour, que Socrate définit la philosophie. La philosophie est le désir de sagesse. Le désir occupe une place essentielle dans la philosophie : il est l'un des deux termes qui la définissent.

Mais la question philosophique qui porte sur cette notion est : qu'est-ce que le désir ? Et que dois-je en faire ? De la réponse à cette question dépend la définition de la philosophie. Or nous remarquons que le désir n'a jamais gagné l'unanimité quant à sa définition, que les écoles de pensée en donnent des descriptions tellement éloignées qu'elles en deviennent contradictoires. Nous pouvons néanmoins dégager deux grandes orientations dans les écrits majeurs de la philosophie : le désir comme manque et le désir comme excès.

Pour les épicuriens et les stoïciens, le désir est indissociable du manque, ou du moins du sentiment de manque. La faim est manque de nourriture, l'envie est le sentiment de manquer de la chose enviable, etc. Le désir est une inquiétude qui perturbe le bien-être. Le bonheur est alors l'absence de trouble, l'ataraxie. La réaction face à cette inquiétude est l'utilisation de sa raison.

Les épicuriens pensent que le désir – la faculté de désirer – est une partie de l'âme, et classent les désirs selon leur ordre de nécessité. Ils tentent de se débarrasser de ceux qui sont inutiles.

Les stoïciens estiment que le désir est un jugement erroné, causé par la soumission de la raison à une influence extérieure, et tentent par conséquent de se débarrasser, par la raison, de tout désir. Se développe en Grèce antique et pour une longue période un idéal ascétique...

Le grand désir

C'est Baruch Spinoza qui brisera cet idéal. Il est panthéiste : Dieu est tout, tout est Dieu. Considérer le désir comme contraire à Dieu est un non-sens. Bien au contraire, l'essence de Dieu et par conséquent celle de l'homme est le désir. Le désir est l'essence de toute chose. Loin de marquer une faiblesse de l'homme, il est l'élément fondamental de la nature en son entier et il ne s'agit plus de le combattre, mais de le comprendre. L'occasion pour le désir de se trouver une noblesse : Nietzsche, Freud, Deleuze, pour ne citer qu'eux, voient dans le désir une force, qui se déploie d'elle-même, et qui est fondamentalement créatrice.

Freud en donne une description révélatrice : le désir n'est plus une partie de l'âme ou un jugement qu'il convient de brider afin de conduire sa vie de manière bonne, mais au contraire la force créatrice primordiale de l'homme, celle qui dirige l'ensemble de son être, et ce, à un niveau largement inconscient. La raison perd la prétention qu'elle avait eue dans l'histoire de la pensée de pouvoir contrôler ou comprendre l'existence. Le « moi » n'a accès qu'à quelques bribes de la sphère inconsciente, véritable maîtresse de nos agissements. Le désir excède la raison...

Cette structure créatrice du désir, David Rabouin la nomme « le grand désir ». Des philosophes comme Nietzsche ou Deleuze décrivent le même type de fonctionnement pour ainsi dire autonome du désir, du désir comme auto-déploiement créateur, et notamment créateur du sujet. Nous assistons à la description d'un pur mouvement sans objet, d'une pure intensité chez Deleuze, pulsion chez Freud, puissance chez Nietzsche. Il n'y a plus de sujet désirant, il y a le désir faisant le sujet. D'où une critique acerbe du système

social et de la religion : avec le désir comme pure intensité, les évidences de la pensée perdent leur prétention totalitaire, elles se révèlent comme des contraintes déployées par ceux qui ont les moyens d'imposer leurs intérêts, ou leurs fantasmes. Illusion que l'État, l'Église, l'entreprise combinent un manque dont chacun désire la fin : l'ataraxie comme finalité ultime de l'homme...

Loin de nous l'idée de mettre en cause que, l'homme étant un animal social, il faut des règles et des moyens de les faire respecter afin de pouvoir vivre ensemble. Encore plus loin l'idée que le désir se résume à être pure force créatrice : la faim tiraille tout être non alimenté... Mais la prétention d'un ajustement de nos désirs à une vérité humaine, sociale, économique – peu importe de qui elle émane – relève dans tous les cas d'un danger qui nous paraît absolu. Elle anéantit le sujet, l'empêchant du débordement du désir, le définissant comme manque, pire, comme manque de ceci ou de cela. Imposer à un être son sujet, c'est tout aussi bien le détruire. Une fois emprisonnés dans les circuits du désir tracés par ceux qui affirment en être les dépositaires, nous sommes devenus des proies : l'utilisation de la sensation de manque et de l'inquiétude qui l'accompagne devient extrême, et les marchés, ceux des votes, des capitaux, des esprits, vendent leur marchandise en titillant la peur qu'ils alimentent, et ils vendent l'ombre d'une satisfaction devenue pourtant inatteignable. La demande en devient de ce fait infinie...

À ce niveau, la philosophie comme esprit critique et comme exercice de libre pensée peut demeurer un garde-fou contre toutes les structures qui, priées d'adopter une vision du désir trop étroite, risquent de nous enfermer dans une morne stagnation, tel un cours d'eau qui ne serait alimenté par aucun courant...

Livres de désir

- David Rabouin, *Le désir*, Paris, Flammarion, 1997, 245 p., coll. « GF Corpus ».
- Cynthia Bégarre-Bret, *Le désir. De Platon à Sartre*, Paris, Eyrolles, 2011, 224 p., coll. « Petite philosophie des grandes idées ».
- Olivier Pourriol, *Vergées du désir. Comprendre le désir par le cinéma*, Paris, NL, 2011, 252 p.



Le modèle allemand se nourrit de déflation salariale

Frédéric Soumois

Journaliste

Résultat d'une saine gestion des finances, l'équilibre allemand qui veut s'imposer à l'Europe ? Pas du tout, répondent des experts : c'est en appauvrissant ses salariés les plus pauvres que l'Allemagne protège sa compétitivité.

Règle d'or antidéficit public inscrite dans les constitutions des États de la zone euro, investissements publics rationnés, exportations records malgré la crise : le modèle économique allemand semble aujourd'hui tout puissant. N'avait-il pas, dix ans avant ses partenaires, réorienté son développement vers la production de produits aptes à économiser l'énergie (éoliennes, isolation, électricité verte). Face au spectre de la faillite financière des pays PIG (Portugal-Italie-Grèce), les gourous de l'économie ont majoritairement le modèle allemand à la bouche. Comme Étienne de Callatay, chargé de cours à l'UCL et aux facultés de Namur, et économiste en chef de la banque Degroof, qui, dans le *Standard*, affirme que « le fait que le chômage allemand soit à un niveau historiquement bas démontre que nous devons suivre le modèle allemand si nous voulons combattre le chômage ».

dossier LA PHOTO : ENTRE CULTURE ET TECHNIQUE

Éduquer n°87 vient de paraître.

À l'ère des réseaux de partage, les photographies deviennent d'incontournables vecteurs d'échanges sociaux. Le dossier du n°87 d'Éduquer fait le point sur la photo : de l'histoire aux programmes de cours...



Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la Machine 2 - 1000 Bruxelles
02/511 25 87 - eduquer@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be

Une intense soif de démocratie

Jean Cornil
Essayiste

«La politique de déflation salariale n'a pas seulement amputé la consommation, restée plus d'un point de pourcentage en retrait du reste de la zone euro sur la période 1995-2001. Elle a aussi conduit à un accroissement des inégalités de revenus, à une vitesse sans précédent, même durant le choc de l'après-réunification», dénonce l'ITOT, en faisant référence à des données récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le sujet. «Au niveau européen, cette déflation salariale a créé les conditions d'un marasme économique prolongé, car les autres pays membres voient de plus en plus une politique de déflation des salaires encore plus dure comme solution à leur manque de compétitivité», souligne le rapport.

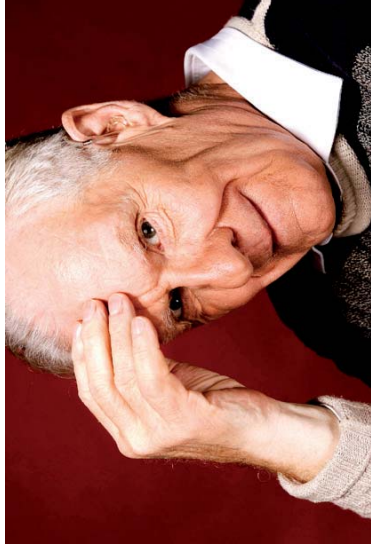
Mieux : l'ITOT estime par ailleurs que la contribution de la déflation des salaires en Allemagne dans la création d'emplois dans ce pays n'est même «pas si claire» : «Les récents succès à l'exportation doivent peu à cette politique salariale et s'expliquent davantage par l'orientation géographique des exportateurs allemands vers les marchés émergents dynamiques.»

Parmi d'autres, les Grecs doivent particulièrement apprécier : pour rembourser leur dette, ils doivent faire face à un recul social profond. Le taux de chômage atteint près de 19% de la population active et dépasse les 45% chez les moins de 25 ans. Dans le secteur public, les fonctionnaires ont subi une perte d'environ 30% de leurs revenus, les retraités, une baisse de 20% de leur pension et dans le secteur privé, on observe une perte moyenne de 15% de revenus. Les coupes budgétaires dans la santé (-40% en 2011 par rapport à 2010) ou l'éducation fragilisent encore plus la classe moyenne. Le prix du mazout a doublé en un an. Pour survivre, la Grèce privatise à tout va son patrimoine et ses entreprises publiques. Un autre économiste belge, Paul De Grauwe (KUL), dit tout le mal qu'il pense de «ce programme de privatisations qui rend l'Europe plus pauvre et les Chinois plus riches». Et qui n'hésite pas à épingle la «stupidité des Européens qui forcent les pays à vendre des actifs très rentables à des prix bradés».

«La démocratie est le seul système politique acceptable, mais précisément elle n'a d'application qu'en politique. Hors de son domaine, elle est synonyme de mort. La vérité n'est pas démocratique. Ni l'intelligence, ni la beauté, ni l'amour... Une éducation vraiment démocratique est une éducation qui forme des hommes capables de défendre et de maintenir la démocratie en politique, mais dans son ordre, qui est celui de la culture, elle est implacablement aristocratique et élitiste». Ces phrases de Simon Leys sont terribles et me laissent songeur. Elles sont extraites du passionnant débat qui oppose Alain Finkielkraut et Alain Badiou à propos de la démocratie. Pour le premier, s'appuyant sur Rousseau et Tocqueville, la sphère de la démocratie se limite à l'exercice du pouvoir. Pour le second, s'appuyant sur Marx et aussi sur Rousseau, il n'y a pas de comptabilité entre justice sociale et démocratie. «La démocratie n'a aucune validité en science et en art, pour quoi en aurait-elle une en politique?».

Le propos de Badiou est dérangeant car nul homme raisonnable et sensé ne viendrait à remettre en cause les acquis de la démocratie moderne, surtout en regard des tragédies totalitaires qui ont ensanglanté le siècle précédent. Je pointe cette position extrême pour soulever les malaises qui minent aujourd'hui le gouvernement de la cité. La question provocatrice de Badiou me semble devoir être renversée : non pas moins mais plus de démocratie, et ce non exclusivement dans la gestion du collectif mais également dans les domaines des sciences et des arts. Car, des institutions européennes aux marchés financiers, de la douce tyrannie

Autre perspective, celle de l'articulation entre la démocratie et les enjeux centraux de la crise écologique. Dominique Bourg et Kerry Whiteside, au-delà des propositions très concrètes qu'ils formulent, dressent un tableau des contradictions réelles et potentielles entre l'exercice moderne de la souveraineté nationale et les bouleversements inquiétants des



Alain Badiou, philosophe qui dérange.

hommes dans leurs rapports à la nature. La démocratie grecque était appelée à la défense du territoire de la cité, donc à la guerre. La nôtre à l'amplification du commerce et à la sécurité des jouissances privées selon les célèbres analyses de Benjamin Constant. Or nous n'habitions plus ce monde des Modernes. La préservation des écosystèmes nous impose de faire évoluer notre mode de représentation. Les rapports à l'espace et au temps, l'imprévisibilité des phénomènes environnementaux, l'inséparabilité des problèmes écologiques nous condamnent à actualiser nos pratiques démocratiques, et ce, sans verser dans l'autoritarisme ou de despotisme vert. C'est tout le sens de la nouvelle Constitution écologique de la VI^e République proposée par Dominique Bourg et son équipe.

La question de la revivification de notre horizon démocratique, face aux enjeux que je viens de trop rapidement décrire, se pose de manière



Mes suggestions de lectures :

- Alain Badiou et Alain Finkielkraut, *L'explication, conversation avec Aude Lancelin*, Fécamp, Lignes, 2010, 176 p.
- Dominique Bourg et Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savoir et la politique*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, 103 p., coll. «La République des idées».
- Hervé Kempf, *L'oligarchie ça suffit, vive la démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 192 p., 2011, coll. «L'Histoire immédiate».
- Oliver Starnuit, *L'extinction des Lumières, vers une dilution de la démocratie ?*, Liège, Les Territoires de la Mémoire, 2011, coll. «Libres Écrits».

Coup de philo

Alors, raconte !

Milady Renoir
Essayiste

Qu'est-ce qu'on dit. On dit merci ou plus de rien enfin, mais bon quand même voilà non finalement pas.

Qu'est-ce qu'on dit, on con, cuculisé à longueur de journée, heures supplémentaires incompréhensibles. Qu'est-ce qu'on dit le corps social disséqué par des actes de barbarie. Qu'est-ce qu'on dit merci ou no future. Allez, on dit rien, ça changera bien, ça fera pas de mal, ça fera comme avant, en pire ou en mieux, c'est comme ça, plus d'hivers, pas d'été. Fais des perdants, qu'ils soient. Fais les gagnants, qu'ils aient. Qu'est-ce qu'on dit aux enfants et aux vieux, la rue c'est mal. Pas d'abus, pas d'abus. Fais des perdants, qu'ils soient. Fais les gagnants, qu'ils aient. Qu'est-ce qu'on dit s'il pleut de l'uranium enrichi. On dit oui ou non. Si on dit oui, on n'ira pas au paradis, on dit oui, on dit non. Qu'est-ce qu'on dit minés personnellement, temples d'Angkor ambulants enfers portatifs. On dit oui aux dames de fer, on dit oui aux hommes forts. Allez, on s'occupe, on s'occupe, on s'occupe. On avale les couleurs de la peur. On dit mais oui, allons-y. Qu'est-ce qu'on dit de nos corps, anorexiques, bois ton riz, bouillie, vaches qui rient, folles, maigres, bicéphales, cloués (Hello Dolly). Qu'est-ce qu'on dit. À bout de souffle tes bougies, mets tes sous sous l'escalier, range ta chambre, dis, ordre, supprime, sécurité, priez. À la chance d'être sous-détecté. Qu'est-ce qu'on dit, ah oui, indignez-vous, permettez monsieur que j'emprunte votre fille, sa dot et l'hypothèque. Qu'est-ce qu'on dit au monsieur le curé qui donne des bonbons qui tournent pas rond. Le silence, il dort, ne réveille pas la honte qui dort. Qu'est-ce qu'on dit. Maman, on n'a rien. Si papa éclate la panse de maman ou la chance de sa vie. Cages d'ouate. On dit rien, on aime bien ça, ne rien dire, faire fi à fond. Ça gît la parole de dieu, au mieux, ce marionnette envieux. Qu'est-ce qu'on dit. Et si Jean, Ézéchiel, Thomas, ces saints à qui s'achève... Qu'est-ce qu'on dirait s'ils avaient raison, raison d'hommes. Qu'est-ce qu'on dit, bordel. Qu'est-ce qu'on dit quand on pense qu'on a rien à dire, à force d'être forcé à pas penser. Le choc des mots, c'est pas chic. Tare universelle : se taire, taire le cri, primal. Ode au global. Qu'est-ce qu'on dit quand c'est fini, indéfini roulé sous le palais, infini amer comme le fiel. Qu'est-ce qu'on dit. On dit rien, la fuite est belle, la langue perdue. Qu'est-ce qu'on dit avec les langues mortes, messe en latin. Piques aux tisons, raque, fais pas l'con, dis rien, sauve ta peau. Qu'est-ce qu'on dit, hein, dis, donc, bon, alors, mais, or, ni, car. Qu'est-ce qu'on dit quand on a vraiment plus d'mouron à s'faire, mourirons, mourrons, est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère... attends, qu'est-ce qu'on dit déjà, j'ai pas le devoir de mémoire, moi. Qu'est-ce que t'en dis ? ■

Un entretien avec Jean-Jacques Aillagon

La culture, en légitime dépense

Propos recueillis par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Ancien ministre de la Culture de Jacques Chirac, Jean-Jacques Aillagon, né en Lorraine, a consacré sa vie à la valorisation du patrimoine culturel français. Président du centre Pompidou puis de l'établissement public de gestion du château de Versailles, il s'engage aujourd'hui dans la promotion de l'«économie mauve»¹. Et bouscule, en passant, quelques idées reçues sur les rapports entre la culture et l'économie... Rencontre dans le cadre quasi versaillais du Cercle de Wallonie.

L'économie mauve, quézaco ? «C'est un pan souvent ignoré du développement durable : le pari d'une économie fondée sur le développement culturel et reposant sur la constatation que la culture, la production culturelle, la diffusion des biens culturels ont besoin de richesses, ont besoin d'une économie», explique d'emblée l'ancien ministre, «et que par ailleurs ils produisent de l'économie, de la richesse, des échanges. Et qu'ils sont donc, pour les sociétés, une chance supplémentaire »

Espace de Libertés : Vous soutenez que la culture est une chance pour l'économie. Mais dans son rapport avec l'économie, au sens traditionnel du

terme, quelle est l'interaction qui fait que la culture peut être un vecteur de croissance économique ?

Jean-Jacques Aillagon : Il n'y a pas de société sans culture, pas d'humanité sans culture. L'être humain se caractérise d'emblée, dès son apparition, par des attitudes culturelles. Il transcende les besoins de la nature pour en faire de la culture. Il ne mange pas simplement pour se nourrir, comme le font les animaux, mais il produit une culture culinaire. Il produit des signes culturels. Il se met à peindre les parois des cavernes... À un stade d'évolution un peu plus avancé, il produit de la littérature, des langues, donc des outils d'échanges. La culture est inhérente à l'humanité. Et c'est l'approfondissement de la culture, son approche critique qui entraîne l'humanité vers un destin de plus en plus partagé.

Cela ne la rend pas nécessairement utile à l'économie...

Les grandes civilisations, les grandes cultures sont apparues sur des territoires qui, par ailleurs, connaissaient des périodes de prospérité économique. On sait à quel point la Flandre de la fin du Moyen Âge par exemple, est à la fois un bassin d'économie en plein développement, un bassin d'échanges et de formidable renou-

veau de la culture dans le domaine de la peinture. L'Italie de la Renaissance connaît la même situation tonique, à la fois du développement économique et commercial prodigieux et du développement culturel magistral. Quand l'Europe occidentale prend le pas sur la Méditerranée à partir des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, les grands centres de production artistique se déplacent vers l'Europe de l'Ouest, avant de passer aux États-Unis. L'Amérique est la grande puissance industrielle et économique du XX^e siècle. Elle devient également la grande puissance culturelle. Aujourd'hui, on se rend compte que dans les territoires du monde les plus toniques sur le plan économique – la Chine par exemple – le développement culturel va de pair avec le développement économique.

L'idée dominante est cependant que la culture, ça coûte...

Oui, produire un livre, un disque, un film, organiser un concert, créer un musée, cela suppose la mobilisation de moyens. Et plus une société est tonique, plus les collectivités publiques sont capables de prélever sur la richesse à travers l'impôt. Plus les opérateurs privés sont capables de mobiliser la richesse par le biais du mécénat et plus la vie culturelle est intense. Plus les individus sont éduqués, sont cultivés, partagent une culture

commune, accèdent à la culture universelle ou aux cultures autres que la leur, plus leur territoire est celui de la cohésion sociale, de la solidarité, de l'échange, de l'ouverture et du progrès. Les sociétés qui n'ont pas cette faculté-là sont souvent en voie de récession ou de régression vers des fondamentalismes. Ceux-ci reposent sur l'ignorance, l'excessive crédulité, l'absence d'esprit critique. Parce que la culture est un facteur d'amélioration de la capacité critique des individus à l'égard d'eux-mêmes, à l'égard des autres, à l'égard du monde, elle est un facteur de progrès pour les sociétés, et donc un facteur de développement.

De développement social et économique...

Oui, parce que le développement économique lui aussi, se met en œuvre de façon plus durable dans des sociétés équilibrées que dans des sociétés qui ne le sont pas. Tout simplement parce qu'à travers la culture, on forme des agents plus appropriés à des tâches de plus en plus sophistiquées. L'activité culturelle suscite de l'activité, de la prospérité. C'est ce qu'ont très bien compris un certain nombre de collectivités locales lorsqu'elles ont fait le choix de redynamiser une région en difficulté par la création d'un grand équipement culturel comme Bilbao, par exemple, avec le musée Guggenheim.

Cela suppose-t-il que la culture soit rentable ? Est-ce que ça ne risque pas de favoriser l'émergence d'une culture d'élite ?

Non, justement. Dans une société où la culture n'est pas bien partagée, elle n'est pas une réalité effective. On ne peut pas imaginer une société démocratique où la culture serait l'apanage de quelques-uns. La culture, dans la mesure où elle est également un facteur de cohésion entre sociétés, a vraiment vocation à être partagée. C'est un problème crucial pour l'Europe occidentale. Pendant longtemps, nos sociétés ont été extrêmement cohérentes, s'agissant de l'origine des individus, s'agissant de l'uniformité des croyances religieuses... Mais elles sont devenues extrêmement diverses, constituées d'individus, de fermes

et d'hommes originaires d'horizons culturels très diversifiés, pratiquant des langues auxquelles ils restent parfois attachés et ne souhaitaient pas renoncer à leurs usages ne relevant pas des traditions historiques du terroir où nous vivons. Et donc nous avons dû apprendre à assumer cette très grande diversité. Mais cette diversité peut devenir un facteur d'enrichissement de nos sociétés si quelque chose, ou des choses, ne finissent pas par unir ou réunir tous ces individus qui vivent ensemble. Je crois qu'il y a deux grandes choses qui doivent réunir. C'est d'un côté, sur le plan politique, la démocratie. Et le deuxième lien, c'est la culture. Ça veut dire que les individus qui composent une société, malgré leurs différences ou peut-être à cause d'elles, sont d'abord curieux des différences des autres et se constituent un patrimoine de références culturelles partagées. Sinon la société n'est plus une société mais un collage d'individus. Or, une société c'est une réunion d'individus.

Dans une période comme celle que nous connaissons, les bailleurs de fonds ne seront-ils pas tentés de tailler dans les budgets alloués à la culture ?

Ce serait un très mauvais calcul, un calcul de très court terme, parce que la dépense culturelle comme celle pour l'éducation ou pour la santé sont des investissements sur la solidité et sur l'élévation des sociétés.

Vous pensez être entendu ou vous préchez dans le désert ?

Je ne prêche pas dans le désert. J'ai la satisfaction, s'agissant de mon pays, de constater qu'à quelques exceptions près, les collectivités publiques, et en premier lieu l'État, ont compris qu'il ne fallait pas tirer sur les dépenses culturelles. Comme ministre de la Culture, j'ai fait voter une loi sur le mécénat et les fondations qui aménage, pour les sommes données aux titres du mécénat des particuliers ou des entreprises, des réductions d'impôts très importantes jusqu'à 90% pour l'acquisition d'un trésor national. C'est considérable. Résultats : le Louvre reçoit aujourd'hui plus de 8 millions de visiteurs et c'est pour Paris, pour la France, un outil de dynamisation de l'économie

tout à fait extraordinaire. Le château de Versailles reçoit 6,5 millions de visiteurs par an. Dans les pays où l'on ne donne pas d'argent à la culture, où l'on ne prend pas soin de développer les musées, regardez le nombre de visiteurs attirés. Quand vous allez au musée du Cinquenaire le samedi matin, si vous y croisez vingt visiteurs, c'est le bout du monde, alors que la collection est formidable et que ce musée mériterait une mise en valeur.

Puisqu'on parle de la Belgique, vous collaborez avec le musée d'art contemporain de Liège ?

Oui. J'ai conduit il y a quelques années une mission de conseil auprès des partenaires publics de Liège pour définir le programme visant la création d'un grand centre d'art dans le bâtiment de la Boverie, sur le site qui a longtemps été affecté au musée d'art moderne et d'art contemporain, parce qu'on me demandait : est-ce qu'un équipement culturel peut valoriser la revitalisation ou accompagner la revitalisation d'un territoire ? Je leur ai dit que bien sûr, c'était tout à fait possible. Le centre Pompidou de Metz a été capable, en un an et quelques mois de fonctionnement, d'attirer 1 million de visiteurs. Je pense qu'à Liège, avec une programmation soutenue, on peut y arriver. Je crois que Liège a fait preuve à plusieurs reprises de sa capacité de rebond. La ville et son bassin de population ont été confrontés ces dernières années à toutes les crises liées aux mutations industrielles de l'Europe occidentale. Aujourd'hui ses élus, sa population, sont confrontés à la nécessité de se réinventer. ■



Dites-le... avec un T-Shirt
... c'est moins périssable
que des fleurs ou des bonbons ...
et



CARPE DIEM
MODÈLE N° 17 de nos T-Shirts
www.communication-shirts.com

¹ Voir www.economie-mauve.org.



■ Jean-Jacques Aillagon.

Un entretien avec Ben Hamidou

La vraie histoire de Sainte Fatima de Molem

Propos recueillis par Pierre Schonbrodt
Journaliste

Ben Hamidou, comédien, s'est plongé dans son passé – ou plutôt celui de sa grand-mère, morte à 106 ans. Une prouesse semblable à son entrée à l'académie lorsque, pour la première fois, il passe enfin le canal de Bruxelles. Mais il y a aussi ces drames, la séparation de ses parents ou les tatouages de son aïeule. À travers son histoire personnelle, c'est bien sûr aussi la nôtre que Ben Hamidou tente de toucher, toujours avec humour.

Espace de Libertés : Vu le titre de la pièce, il semble bien qu'il soit aussi question de Dieu, non ?

Ben Hamidou : Bien sûr mais c'est d'abord un spectacle sur ce lien, celui qui nous unit et qui peut nous détruire ! Mais effectivement, le rapport au sacré passe à la moulinette et ma grand-mère aussi. Extrait : « Ça qui était terrible avec elle, c'était qu'on l'appelait Geronimo à cause de tous ses tatouages alors que pour moi c'était une pirate, ma carte aux trésors. Une grand-mère avec des tétons qui lui arrivaient jusqu'au-dessous de la ceinture. [...] Elle était le doux royaume dont elle me fit prince, le palais situé entre la rue de la Prosperité et la rue de l'Avenir : trois pièces en enfilade avec balatum et TV en noir et blanc (NDLR : avec l'accident, bien sûr). J'étais le petit prince à sa même, chant et dictateur, une vraie petite merquise de merde : tout ce que je voulais je l'avais ! ». La famille et Allah ou encore le Coran s'inventent également sur scène sans qu'un certain public, attaché à ses traditions et à la religion, en soit choqué pour autant.

SAINT FATIMA DE MOLEM

Du jeudi 22 au samedi 24 mars à 20h30

Halles de Schaerbeek
Rue Royale Sainte-Marie 22
1030 Bruxelles
Infos : www.halles.be ou 02 218 21 07.

En ces temps de tensions, l'humour permet, aujourd'hui encore, d'aborder tous ces tabous sans que les spectateurs réagissent avec virulence ?

Je leur présente seulement le fruit de mes observations. Par exemple, je parle de ma mère qui se lamentait auprès de mon père en lui disant : « Je

je récite sur scène un verset du Coran. Je lui ai expliqué que personne n'avait le monopole de la foi tout en lui rappelant que je n'étais pas le porte-parole officiel de la communauté et que je raconte uniquement mon histoire.

Comment faire en sorte que ce type d'échange dépasse le cadre de sujets difficiles se généralise ? Actuellement, c'est plutôt rare...

Le climat, aujourd'hui, est beaucoup trop tendu. Quand Caroline Fourst vient à l'ULB, avant qu'elle n'arrive à Bruxelles, les gens (de la communauté arabo-musulmane, NDLR) sont déjà à cran alors qu'elle n'a toujours pas ouvert la bouche. Travaillons plutôt sur l'atmosphère, déminer et dépassionner. Créons un climat serein et propice à la rencontre d'autant plus si elle s'annonce difficile. Ici, rien n'a été fait.

Que pensez-vous de ce climat délétère et tendu en permanence ?

Ça me désespère mais, grâce à mon métier, probablement, je vois tout de même des lueurs d'espoir. Il est plus utile d'éduquer ou plutôt... d'amener à ! C'est très différent. C'est pourquoi des personnes de tradition arabo-musulmane comme Sam Touzani, athée, ou comme moi, croyant, qui pensent différemment, peuvent contribuer à faire évoluer les mentalités. Il y a cinq ans, je n'aurais sans doute pas pu écrire tout ce que j'écris aujourd'hui. Faire parler le Prophète, jamais je n'aurais osé. Je pouvais bien sûr en débattre avec tout le monde et en toute sérénité, mais de là à l'amener sur scène...

Pourquoi ?

C'était un tabou, quelque chose de sacré. Je pensais décevoir et même trahir ma communauté en évoquant Dieu, le Coran. Quand on a la chance de faire du théâtre, on voyage beaucoup dans sa tête et en cinq ans j'ai beaucoup bousillé. J'ai grandi et aujourd'hui, j'ai envie de parler de ces tabous qui me préoccupaient. Et, c'est aussi – je pense – le rôle de l'artiste de parler de ces sujets délicats qui font douter ou qui enervent à condition que tout ce que nous présentons sur scène ne soit pas présenté comme étant la Vérité. ■

Direction :
Michèle et Jacques Delrieu-Rautier

**Les Pompes Funèbres
Générales de Belgique**

S.A. Tielemans

Maison fondée en 1875

spécialisée dans l'organisation de
**funérailles
civiles
de toutes classes
et crémation**

Caussée d'Alsemberg 19
1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64

**Funérailles
Wyns**

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

24 H / 24 H

Transferts,
Funérailles, Créations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

Tél : 02 538 15 60
GSM : 047 28 76 26

Contact : Dominique Peeren

LE Cahier DE LA LEEP EST DISPONIBLE !
des formations
printemps-été 2012

**Cahier
des formations**
printemps - été 2012
Se former pour le non-marchand et se développer personnellement



Plus de 70 formations destinées aux professionnels et aux volontaires du secteur non-marchand, qui souhaitent développer leurs compétences personnelles dans les domaines du management associatif, de la relation d'aide, de l'animation et de la créativité, de la communication interculturelle, etc. Découvrez aussi nos stages résidentiels en juillet et en août.

Programme et inscriptions en ligne sur notre site www.ligue-enseignement.be
Commandez la version papier du Cahier des formations au 02/511.25.87 (gratuit)
Des conseils ou des informations supplémentaires ?
Contactez l'ouri Godiscal au 02/511.25.87

Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles
02/511.25.87 – formation@ligue-enseignement.be



**SOCIÉTÉ BELGE
POUR LA
CRÉMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idal
crématisé. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
(02) 513 03 96

Nouvelle édition à glisser entre toutes les mains

Découvrir la laïcité

Découvrir la laïcité... L'exercice pourrait sembler téméraire, tant le concept, pourtant historiquement établi, tend à évoluer avec les changements sociétaux. Sa mise en œuvre dépend, certes, de ces changements ; mais elle vise aussi à les rendre harmonieux et ouverts à tous.

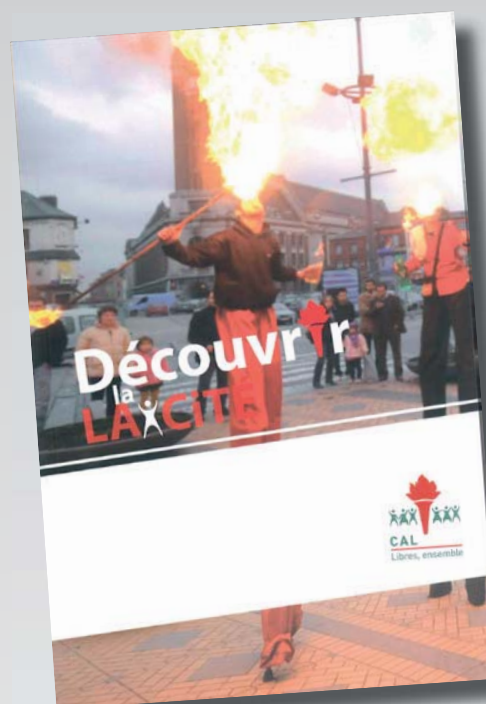
Découvrir la laïcité est une référence pour l'histoire de la laïcité, ses valeurs fondatrices, les piliers philosophiques sur lesquels elle s'appuie.

La pratique du libre examen et la liberté de conscience, de parole et d'expression fondent le principe de la séparation entre les Églises et l'État. Et ladite séparation crée, à son tour, les conditions du vivre ensemble garantissant un traitement égal de tous au sein d'un État impartial.

Ces éléments justifient pleinement l'existence de cet ouvrage, remis à jour dans cette nouvelle édition.

Il s'adresse tant au néophyte qu'au laïque.

Découvrez-le dès aujourd'hui.



**2,50 euros
l'exemplaire**

20% de remise en cas
de commande groupée

laïcité
info
vrijzinnigheid

En vente au Point Info Laïcité ou par virement au compte du CAL :
BE16 2100 6247 9974 - BIC : GEBABEBB, en précisant le titre de
l'ouvrage dans la communication (frais de port offerts) – TVAC.

Point Info Laïcité : Rue de la Croix de fer, 60-62 à 1000 Bruxelles –
tél. 02 201 63 70 point.info@laicite.net

Éditions Espace de Libertés : tél. 02 627 68 60 –
editions@laicite.net